



Lisa MacLeod

*Enseigner les droits de l'enfant par l'art  
Children's Rights Centre, Université du Cap-Breton*

*Table des matières*

Remerciements.....	3
Avant-propos.....	4
Notes aux enseignant(e)s.....	5
Techniques d'évaluation.....	8
Liste de projets	
Activités d'introduction.....	11
Droits d'approvisionnement.....	22
Droits de protection.....	48
Droits de participation.....	72
Activités de conclusion.....	95
La Convention relative aux droits de l'enfant.....	96

## *Remerciements*

Nous sommes très reconnaissants au Programme des droits de la personne et à la direction générale du multiculturalisme et des droits de la personne du ministère Patrimoine canadien dont le financement a rendu possible l'élaboration et la distribution de ce programme d'études.

Nous tenons également à remercier le Dr. R. Brian Howe du Children's Rights Centre de l'Université du Cap-Breton pour ses commentaires précieux au cours de la préparation de ce programme d'études, et nous remercions spécialement les élèves de l'école secondaire Memorial Composite dont les œuvres et les pensées sont présentées dans ce document. Nous n'aurions pu y arriver sans leurs talents, intérêt et coopération.

*Pour plus de renseignements sur le Programme des droits de la personne, veuillez communiquer avec :*

Patrimoine canadien  
25, rue Eddy (25-11-B)  
Gatineau, Québec K1A 0M5  
Tél. : (819) 953-7426  
Télec. : (819) 994-5252  
<http://www.pch.gc.ca/progs/pdp-hrp/>

*Pour obtenir plus de ressources sur l'enseignement des droits de l'enfant, veuillez consulter :*

Children's Rights Centre de l'Université du Cap-Breton  
<http://discovery.uccb.ns.ca/children/> (en anglais seulement)

Diane Lewis, district scolaire régional de Cap-Breton - Victoria  
Katherine Covell et Justin McNeil, Children's Rights Centre de l'Université du Cap-Breton

## *Avant-propos*

Au cours de l'été 2006, j'ai assisté à une conférence intitulée « Enseigner l'Holocauste aux générations futures », à Jérusalem, en Israël. Durant la conférence, j'ai eu l'occasion d'étudier certains des pires crimes haineux perpétrés par l'homme. De nombreux présentateurs ont parlé de stratégies pour prévenir les génocides. J'ai entendu les animateurs répéter que nous devons enseigner les droits de la personne dans les écoles.

À mon retour du Proche-Orient, j'ai communiqué avec la D<sup>re</sup> Katherine Covell, directrice du Children's Rights Centre à l'Université du Cap-Breton pour discuter de la conférence. En tant que pionnière de l'éducation des droits, elle n'était pas surprise qu'une conférence sur l'Holocauste promeuve l'éducation des droits de la personne dans les écoles. Elle a suggéré que nous collaborions à un livre inspiré de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et a trouvé des moyens innovateurs d'adapter l'information à la classe. À titre de professeure d'art, j'ai décidé que mes élèves allaient s'inspirer de la Convention pour créer un projet artistique sur les droits de l'enfant. Les pages suivantes traitent de notre parcours. J'aimerais dédier ces ressources pédagogiques à la mémoire de Richard et Michael Lewis dont le décès tragique me rappelle constamment que la vie est fragile.

Diane Lewis,  
Sydney, juillet 2007

## *Notes aux enseignant(e)s*

Les activités comprises dans les ressources pédagogiques suivantes ont été élaborées avec 80 élèves de la troisième secondaire (15 ans). Elles peuvent facilement être adaptées pour des jeunes de la quatrième année du primaire à la cinquième secondaire (élèves âgés de 10 à 18 ans). Les projets décrits dans ce document représentent ceux qui, selon les élèves qui ont aidé à élaborer cette ressource, reflètent le mieux les droits qu'ils ont appris. Nous encourageons les enseignant(e)s à explorer d'autres présentations avec leurs classes de même que les articles de la Convention non inclus dans ce document. La plupart des projets nécessite quelques recherches préliminaires, ce qui est conséquent avec les objectifs d'apprentissage. Selon nous, la recherche fait participer les élèves et rend leur travail plus significatif. Les objectifs du programme sont tirés de la Fondation d'éducation des provinces atlantiques, Arts plastiques.

### *Qu'est-ce que la Convention relative aux droits de l'enfant?*

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant est un traité international qui a été ratifié par presque tous les pays du monde. Une version adaptée aux enfants est présentée à la fin de ce document. Le Canada a ratifié la Convention en 1991. Le Canada s'est donc engagé au principe selon lequel les enfants ont des droits fondamentaux, et les parents, les enseignant(e)s, les autres figures d'autorité ainsi que tous les paliers du gouvernement ont la responsabilité de respecter et de fournir ces droits.

Dans la Convention, un enfant est défini comme « tout être humain âgé de moins de 18 ans ». La Convention classe les droits de l'enfant en trois catégories. Les droits d'approvisionnement font référence aux droits de chaque enfant de jouir du bien-être et de l'affection, par exemple le droit aux soins de santé, le droit à l'éducation, le droit de jouer et de se divertir. Les droits de protection décrivent les droits des enfants d'être protégés contre les mauvaises pratiques, y compris la maltraitance, la négligence, la discrimination ainsi que l'exploitation sexuelle et économique. Les droits de participation font référence aux droits des enfants d'exprimer leur opinion sur des sujets qui les touchent, et que cette opinion soit prise en compte selon leur degré de maturité. Dans le cadre de leurs droits de participation, les enfants ont également le droit à la liberté d'expression et d'information, la liberté de pensée, de conscience et de religion, et la liberté d'association et de réunion pacifique – également sujets aux limites et au contrôle parental. De plus, la Convention décrit les droits des enfants qui se trouvent dans des circonstances spéciales, par exemple les enfants souffrant d'un handicap, les enfants réfugiés et les enfants sans abri.

### *Pourquoi enseigner la Convention relative aux droits de l'enfant?*

Il existe deux raisons importantes pour enseigner la Convention. Tout d'abord, en tant que signataire de la Convention, le Canada a l'obligation légale (en vertu de l'article 12) de sensibiliser les enfants

et les adultes à la Convention. Cela suppose un rôle particulièrement important pour les écoles publiques et les enseignant(e)s des écoles publiques. La seconde raison, et peut-être la plus importante, c'est qu'il existe des signes évidents qu'enseigner des droits de la Convention aux enfants accroît leur respect des droits des autres. Ce respect accentué se manifeste par l'augmentation de comportements prosociaux, et la diminution de l'intimidation et des comportements oppositionnels. Les écoles qui utilisent les droits de l'enfant comme cadre obligatoire pour la pédagogie et la gestion signalent de nombreuses améliorations dans les comportements et attitudes des élèves, notamment une autorégulation accrue.

Utiliser l'art pour enseigner aux enfants leurs droits peut s'avérer particulièrement efficace. Les activités artistiques sont participatives et inclusives. Les enfants expérimentent leurs droits de participation tout en apprenant sur la Convention. De plus, les objectifs d'apprentissage en art, requis par de nombreux ministères de l'éducation, par exemple, la recherche et la pensée critique, cadrent bien avec l'approche des droits de l'enfant.

Au cours de l'élaboration de ce programme d'études, les élèves ont beaucoup appris, non seulement sur leurs propres droits, mais également sur l'absence de droits dont souffrent de nombreux enfants du monde.

***Ressources supplémentaires :***

*Les organismes suivants ont des sites web utiles :*

Amnistie internationale

Coalition canadienne pour les droits des enfants

Patrimoine canadien

Agence canadienne de développement international (ACDI)

Children's Rights Centre, Université du Cap-Breton

Enfants Entraide

Réseau Éducation-Médias

Right to Play

Aide à l'enfance

Voices for Children

War Child Canada

UNICEF Canada

*Les livres suivants pourraient être utiles (en anglais seulement) :*

Barber, B. (2004). The Fundamentals of Drawing Still Life: A Practical and Inspirational Course. Londres, Angleterre : Arcturus Publishing Limited.

Bardswich, M., et Campbell, G. (2003). Popular Culture. Oakville: Rubicon Education, Inc.

Barrett, T. (1997). Talking about Student Art. Worcester, Massachusetts: Davis Publications, Inc.

Bilski, E. D., Junk, P., Milton, S., & Zimmer, W. (1985). Art and Exile – Felix Nussbaum 1904-1944. New York, New York: The Jewish Museum.

Brazelton, B. (2004). Altered Book Workshop: 18 Creative Techniques for Self Expression. Cincinnati, Ohio: North Light Books.

Clark, T. (Ed.) (2003). The Encyclopedia of Art Techniques. Laguna Hills, California: Walter Foster Publishing, Inc.

Lasn, K. (1999). Culture Jam: The Uncooling of America. New York, New York: Harper Collins.

Miller, H. (2003). Canadian Heritage Collection: Primary Documents of Twentieth Century Canada: The Visual Arts Teacher's Guide. Canada: Rubicon Education, Inc.

Ragans, R. (1995). Arttalk. New York: Glencoe/McGraw-Hill.

Smith, R. (2006). Artist's Handbook. New York, New York: Dorling Kindersley Publishing, Inc.

Sullivan, R. (2003). 100 Photographs that Changed the World. New York, New York: LIFE Books.

*« Nous avons fait beaucoup de travail artistique cette année sur les droits de l'enfant. Avant d'effectuer tout ce travail, je ne portais pas vraiment attention aux enfants des autres pays qui n'ont pas de droits ou si peu. J'ai été touchée d'apprendre que des enfants n'ont pas de famille, ni de nourriture, d'argent, d'éducation, etc. »*

Shelbi, élève de troisième secondaire en art visuel  
École secondaire Memorial Composite  
Sydney Mines, Nouvelle-Écosse

## *Techniques d'évaluation*

Les rubriques sont pratiques pour voir comment les élèves ont élaboré leurs idées. Les élèves devraient considérer les rubriques comme un devoir visant à développer leur argument. Ils doivent bien réfléchir à leurs idées et fournir plusieurs arguments sur lesquels ils fondent leurs opinions.

Tiré du Incredible Art Department : <http://princetonol.com/groups/iad> (en anglais seulement).

### *Utiliser les rubriques*

Afin de rendre leur jugement plus conséquent et juste, les professeur(e)s d'art créent des rubriques pour la notation. Pour créer une rubrique, un(e) enseignant(e) doit savoir exactement ce qui constitue un travail qui mérite un « A ». Les rubriques peuvent améliorer le travail des élèves, car elles les informent des attentes de leur enseignant(e).

Les rubriques fournissent aux élèves une rétroaction sur leur travail, axée sur des parties spécifiques d'un projet. Vous pouvez également permettre aux élèves de réviser leurs projets en fonction de vos commentaires sur leurs rubriques. Il est important d'utiliser un langage clair et mesurable. Par exemple, il faut définir le niveau de qualité appelé « projet créatif ». Qu'est-ce qui est créatif exactement?

Les rubriques possèdent une colonne pour les critères de votre cours – l'aspect du travail que vous voulez noter. Les rangées représentent généralement le niveau de qualité du travail (d'excellent à faible). Les élèves peuvent évaluer leur propre travail à l'aide des rubriques.

De nombreuses rubriques sont disponibles en ligne. Le site web mentionné précédemment est une source particulièrement utile.

## MODÈLE DE RUBRIQUE

Compétences notées	Critères				Points
	6 ou moins	7	8	9 - 10	
<b>ÉLÉMENTS ET PRINCIPES</b>	LE PROJET EST INCOMPLET OU COMPLET, MAIS NE PRÉSENTE AUCUN SIGNE DE COMPRÉHENSION DES ÉLÉMENTS ET DES PRINCIPES, NI AUCUNE PLANIFICATION.	LE PROJET EST COMPLET, MAIS PRÉSENTE PEU DE SIGNES DE PLANIFICATION OU DE COMPRÉHENSION DES ÉLÉMENTS ET DES PRINCIPES.	LE PROJET DÉMONTRE UNE COMPRÉHENSION ADÉQUATE DES ÉLÉMENTS ET DES PRINCIPES, ET PRÉSENTE LES SIGNES D'UNE CERTAINE PLANIFICATION.	PROJET SOIGNEUSEMENT PLANIFIÉ, PLUSIEURS CROQUIS PRÉLIMINAIRES, UTILISATION EFFICACE DES ÉLÉMENTS ET DES PRINCIPES POUR CRÉER UNE SOLIDE COMPOSITION.	—
<b>CRÉATIVITÉ ET ORIGINALITÉ</b>	PROJET INCOMPLET OU TERMINÉ SANS PRÉSENTER AUCUN SIGNE D'EXPÉRIMENTATION.	PROJET TERMINÉ, MAIS AVEC DES REPRÉSENTATIONS ET DES SOLUTIONS BANALES, AUCUN SIGNE D'EXPÉRIMENTATION ET D'ORIGINALITÉ.	PROJET TERMINÉ, MAIS PAS COMPLÈTEMENT ORIGINAL, PROBLÈME RÉSOLU DE FAÇON LOGIQUE.	PROJET TERMINÉ AVEC BEAUCOUP D'ORIGINALITÉ À LA SUITE D'UNE EXPÉRIMENTATION APPROFONDIE.	—
<b>EFFORT ET PERSÉVÉRANCE</b>	PROJET NON TERMINÉ OU TERMINÉ APRÈS AVOIR REÇU BEAUCOUP DE CONSEILS, D'IDÉES, D'AIDE ET DE SOLUTIONS DES AUTRES.	PROJET TERMINÉ AVEC UN MINIMUM D'EFFORTS/ L'ÉLÈVE A SATISFAIT LES EXIGENCES MINIMALES SANS FAIRE D'EFFORT SUPPLÉMENTAIRE.	PROJET TERMINÉ AVEC BEAUCOUP D'EFFORTS, MAIS CERTAINS DÉTAILS MANQUENT.	PROJET TERMINÉ AVEC UN MAXIMUM D'EFFORTS, L'ÉLÈVE A DÉPASSÉ LES EXIGENCES.	—
<b>MAÎTRISE DES TECHNIQUES ET COMPÉTENCE</b>	PROJET TERMINÉ SANS ATTENTION AUX DÉTAILS, TRAVAIL BÂCLÉ.	PROJET TERMINÉ,, MAIS UN PEU DÉSORDONNÉ.	PROJET TERMINÉ AVEC LA PLUPART DES DÉTAILS, MAIS QUELQUES DÉFAUTS MINEURS.	PROJET JOLIMENT EFFECTUÉ ET AVEC SOIN.	—
<b>ATTITUDE ET RESPONSABILITÉ</b>	L'ÉLÈVE NE TRAVAILLAIT PAS LA PLUPART DU TEMPS, NE FAISAIT PAS ATTENTION AU MATÉRIEL ET CHERCHAIT DES FAÇONS D'ÉVITER DE TRAVAILLER.	L'ÉLÈVE A FAIT LE STRICT MINIMUM.	L'ÉLÈVE A TRAVAILLÉ DE FAÇON ENTHOUSIASTE, ET A AIDÉ À PRÉPARER ET À NETTOYER.	L'ÉLÈVE A TRAVAILLÉ DE FAÇON ENTHOUSIASTE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU GROUPE, A CONSEILLÉ LES ÉLÈVES QUI AVAIENT BESOIN D'AIDE, ET A FAIT PREUVE D'UN COMPORTEMENT MATURE.	—
				<b>Total---&gt;</b>	—

### *Autres techniques d'évaluation*

Diviser les élèves en équipe de deux et leur demander de classer sur une échelle de un à dix l'efficacité de l'œuvre à communiquer sa source d'inspiration.

Donner des feuillets autocollants aux élèves et leur demander d'écrire des commentaires sur chaque projet. Permettre aux élèves de rassembler et de lire les notes et d'en discuter en classe.

Placer une enveloppe sur le bureau de chaque élève. À la fin du cours, demander aux élèves de laisser une note sur le projet.

*Voir également :*

Beattie, D. K. (1997). Assessment in Art Education. Worcester, Massachusetts: Davis Publications, Inc. (en anglais seulement)

## *Activités d'introduction*

Les projets suivants initient les élèves aux droits de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui se trouve à l'Annexe A.

### **Projets**

Nature morte sur les droits de l'enfant.....	Dessin et photographie
Le pouvoir de l'affiche.....	Dessin au fusain
Couvrir les enjeux – Mettre des messages sur le tapis.....	Peinture
Pictionary.....	Dessin
Courtepointe sur les droits de l'enfant.....	Collage de techniques mixtes

## **Nature morte sur les droits de l'enfant – Des objets qui symbolisent les droits de l'enfant**



### ***Nature morte d'une adolescente créée à partir d'objets qui symbolisent les droits de l'enfant***

**Sommaire du projet :** Après avoir lu et discuté des droits de la Convention, les élèves explorent le symbolisme afin de représenter un droit ou un ensemble de droits. Par exemple, une paire de jeans, si elle a été cousue par des enfants, n'est pas un simple vêtement de tous les jours, mais représente un travail inapproprié des enfants. Les élèves doivent trouver des objets dans la classe ou à la maison (si cet exercice est donné comme devoir) qui symbolisent certains articles de la Convention. Ces objets sont ensuite arrangés en nature morte. Ils peuvent être dessinés ou photographiés.

### **Objectifs du programme :**

- Explorer, remettre en question, développer et exprimer des idées, en utilisant les compétences, le langage, les techniques et les procédés artistiques.
- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.
- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l'expression de la culture.
- Examiner la relation entre l'art, la société et l'environnement.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.

**Toile de fond/contexte :** Les droits de la Convention s'appliquent à tous les jeunes. Toutefois, certains enfants ne jouissent pas de leurs droits. Dans des pays industrialisés et des pays en développement, certains enfants sont victimes de violations de leurs droits dues à la maltraitance, la négligence, la participation à la guerre, la pauvreté et ainsi de suite. Les élèves sont incités à penser aux droits qui sont respectés dans leur vie et comment la violation des droits peut affecter le développement sain des enfants.

**Matériel :**

- ✓ copie de la Convention
- ✓ les objets choisis pour cette activité doivent provenir de la recherche effectuée par les élèves
- ✓ une variété de matériel de dessin/appareil-photo
- ✓ papier
- ✓ déclaration de l'artiste (page suivante)

**Marche à suivre :**

1. Avant de rassembler leurs objets, les élèves sont placés en petits groupes de quatre à six personnes pour discuter des droits qui, selon eux, sont généralement respectés, et ceux qui sont souvent violés dans leur propre vie, et dans la vie des autres enfants.
2. Les élèves font un remue-méninges sur la façon de représenter symboliquement ces droits. Pour leur nature morte, ils peuvent choisir de représenter les droits qui sont respectés (p.ex., le droit à l'éducation, au jeu, à un abri, à des aliments nutritifs), ou bien se concentrer sur les violations des droits de l'enfant (p.ex., la santé, la pauvreté, l'exploitation sexuelle, la maltraitance et le travail des enfants, ou les enfants dans les zones de guerre).
3. Ils doivent avoir accès à un ordinateur pour rechercher les articles qu'ils souhaitent symboliser. Il peut s'avérer utile de tenir une discussion sur leurs résultats de recherche avant qu'ils commencent à représenter symboliquement leurs apprentissages.
4. Les élèves travaillent seuls pour composer et dessiner ou photographier leur nature morte.
5. Ils doivent remplir la déclaration de l'artiste (page suivante).

**Liens/enrichissement :** Ce projet peut être effectué dans la salle d'art où les élèves amènent ou choisissent des articles disponibles. Lorsque cet exercice est effectué comme devoir, ils sont plus susceptibles de lier leur nature morte à leur vie quotidienne familiale. Les dessins, les photographies et les déclarations de l'artiste peuvent être affichés dans l'école pour sensibiliser les autres élèves aux droits de l'enfant.

## Déclaration de l'artiste

1. Décrivez brièvement votre travail comme si vous parliez à quelqu'un qui ne l'a pas vu.

---

---

---

---

2. Expliquez ce que vous avez essayé d'accomplir ou de représenter.

---

---

---

---

3. Décrivez les techniques utilisées et pourquoi.

---

---

---

---

4. Soulignez la partie la plus importante de votre œuvre artistique.

---

---

---

---

5. Quel est le message le plus important de votre œuvre relatif aux droits de l'enfant?

---

---

---

---

## Le pouvoir de l'affiche



**Sommaire du projet :** Les élèves lisent et réfléchissent à la signification des droits de la Convention. Ensuite, ils choisissent un droit ou un ensemble de droits afin de le présenter à l'aide d'une affiche.

### Objectifs du programme :

- Explorer, remettre en question, développer et exprimer des idées, en utilisant les compétences, le langage, les techniques et les procédés artistiques.
- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.
- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l'expression de la culture.
- Examiner la relation entre l'art, la société et l'environnement.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.

**Toile de fond/contexte :** Lorsque les élèves sont initiés à la Convention, il peut leur être utile de réfléchir à la manière dont les droits s'appliquent à leur propre vie et à la raison pour laquelle il est important que les enfants du monde entier aient les mêmes droits.

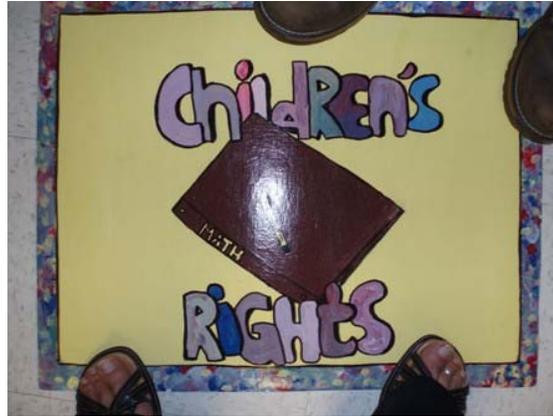
**Matériel :**

- ✓ copies de la Convention
- ✓ carton pour affiche
- ✓ fusain
- ✓ crayon
- ✓ gomme à effacer
- ✓ chiffon pour estomper

**Marche à suivre :**

1. Diviser les élèves en petits groupes. Chaque groupe discute de la signification des droits de la Convention dans leur vie, et ensuite considère ce qu'ils signifient dans la vie des autres enfants. Chaque groupe peut présenter ses conclusions à toute la classe.
2. Sur papier, les élèves font un croquis des idées d'affiches célébrant la valeur des droits de l'enfant dans le monde entier ou au sein de leur communauté.
3. Lorsqu'ils ont produit une bonne ébauche, ils passent au carton pour affiche.
4. Ils peuvent dessiner toute leur œuvre au crayon ou bien utiliser du fusain. Un crayon à mine et du fusain produisent un effet d'ombre formidable. Un chiffon peut être utilisé pour estomper et créer ces effets.

## Couvrir les enjeux – Mettre des messages sur le tapis



**Sommaire du projet :** Création de tapis de plancher illustrant un article ou un ensemble d'articles de la Convention.

### Objectifs du programme :

- Explorer, remettre en question, développer et exprimer des idées, en utilisant les compétences, le langage, les techniques et les procédés artistiques.
- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.
- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l'expression de la culture.
- Examiner la relation entre l'art, la société et l'environnement.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.
- Comprendre le rôle des technologies dans la création et la réaction aux œuvres expressives.
- Analyser la relation entre l'intention artistique et l'œuvre expressive.

**Toile de fond/contexte :** Les élèves peuvent apprendre sur les droits de la Convention en réfléchissant aux droits sur lesquels l'accent devrait être mis à la maison. Des tapis de plancher sont fabriqués et peuvent être utilisés pour présenter la Convention à la famille des élèves.

**Matériel :**

- ✓ copie de la Convention
- ✓ bandes de revêtement en vinyle (au moins 18 par 15 pouces)
- ✓ peinture de fond
- ✓ ruban-cache
- ✓ règle
- ✓ peinture
- ✓ pinceaux
- ✓ journaux
- ✓ vernis

**Marche à suivre :**

1. Les élèves lisent les articles de la Convention et choisissent le droit qu'ils souhaitent porter à l'attention de leur famille. Ensuite, ils font une esquisse d'un modèle afin d'illustrer le droit sélectionné. S'ils souhaitent inclure le droit en question, ils doivent le réécrire en version abrégée et simplifiée, et l'intégrer au modèle.
2. Sur du papier brouillon, demander aux élèves de jouer avec les mots et les images jusqu'à ce qu'ils génèrent des modèles.
3. Les élèves appliquent la peinture de fond sur la face intérieure du revêtement en vinyle (le côté qui se fixe au plancher) et la taillent à la grandeur désirée. Une fois que la peinture de fond a été appliquée, ils donnent au moins deux couches de couleur de fond.
4. Une fois que le modèle est sec, ils dessinent dessus à l'aide d'un crayon. Ils recouvrent certains endroits avec du ruban-cache, si nécessaire.
5. Ils peignent le modèle.
6. Ils appliquent plusieurs couches de vernis lorsque le modèle est complètement sec.

**Liens/enrichissement :** Les élèves peuvent utiliser des petits morceaux de revêtement pour fabriquer des napperons pour des tables de pique-nique.

## Pictionary

**Sommaire du projet :** Ce projet est basé sur le jeu du même nom. Chaque élève fait un croquis de son interprétation d'un article de la Convention. Lorsque les élèves ont terminé, ils examinent à tour de rôle le croquis et essaient de deviner l'article qu'il représente.

### Objectifs du programme :

- Explorer, remettre en question, développer et exprimer des idées, en utilisant les compétences, le langage, les techniques et les procédés artistiques.
- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.

**Toile de fond/contexte :** Le projet permet aux élèves de réfléchir à la signification des droits de la Convention pour eux et leurs pairs en considérant la manière dont un droit peut être interprété et appliqué à leurs expériences.

### Matériel :

- ✓ copie de la Convention
- ✓ crayons à dessin ou encres de Chine
- ✓ papier

### Marche à suivre :

1. Les élèves travaillent seuls pour choisir et représenter un droit. À tour de rôle, ils montrent leur travail à la classe.
2. Une fois que la classe a deviné le droit, ils expliquent leur représentation du droit et pourquoi ils ont choisi de représenter ce droit en particulier. Ce projet fournit une occasion idéale de rappeler à la classe l'importance de respecter l'opinion des autres et le droit universel d'être écouté.

**Liens/enrichissement :** Les élèves peuvent ajouter les articles aux croquis et placer les croquis dans la classe d'art afin de faire une exposition permanente des droits de la Convention qu'ils ont sélectionnés.

## **Courtepointe des droits et des responsabilités**

**Sommaire du projet :** Les élèves créent une courtepointe pouvant être suspendue dans la classe ou le couloir. Chaque carré de la courtepointe représente un droit et la responsabilité correspondante.

### **Objectifs du programme :**

- Explorer, remettre en question, développer et exprimer des idées, en utilisant les compétences, le langage, les techniques et les procédés artistiques.
- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.
- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l'expression de la culture.
- Examiner la relation entre l'art, la société et l'environnement.

**Toile de fond/contexte :** Les élèves sont initiés aux articles de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ils réfléchissent à la responsabilité correspondante à chacun de leurs droits. Par exemple, le droit à l'éducation implique la responsabilité de bien se comporter en classe afin de ne pas interférer avec le droit des autres enfants à l'éducation. Le droit de jouer implique la responsabilité de ne pas intimider les autres enfants pour qu'ils puissent jouer librement.

### **Matériel :**

- ✓ copie de la Convention
- ✓ nappe ou drap usé
- ✓ retailles de tissus
- ✓ peintures/stylos
- ✓ crayons
- ✓ papier

**Marche à suivre :**

1. Les élèves tracent des lignes sur le drap ou la nappe pour diviser le tissu en grandes cases.
2. Diviser les élèves en groupes de deux ou trois. Les groupes ont le choix de représenter un droit d'approvisionnement, de protection ou de participation dans une case, pourvu que chaque catégorie de droits soit représentée également.
3. Après avoir choisi le droit qu'ils souhaitent représenter, les élèves discutent et identifient la responsabilité correspondante.
4. Ils créent d'abord leur modèle pour la courtepointe sur une feuille de papier et le transfèrent ensuite sur le carré désigné sur la courtepointe. (Le titre peut être placé au centre). Les cases peuvent être dessinées, peintes ou bien être composées de collages de tissus ou d'autres matériels.

**Liens/enrichissement :** Les droits et les responsabilités discutés par les élèves peuvent servir de base pour la création d'une charte de classe pouvant être rédigée à l'aide de diverses formes de calligraphie et illustrée à l'aquarelle.

## ***Droits d'approvisionnement***

Les droits d'approvisionnement englobent les besoins fondamentaux visant à assurer le développement sain de l'enfant sur les plans physique et psychologique, notamment le droit de l'enfant à un nom, à une nationalité et aux soins familiaux, à un niveau de vie adéquat, à l'accès aux soins de santé, à l'éducation, ainsi qu'au jeu et aux loisirs. De plus, il existe des droits d'approvisionnement spéciaux pour les enfants qui vivent des situations particulières. Par exemple, les enfants ayant une incapacité ou des difficultés d'apprentissage doivent recevoir l'aide dont ils ont besoin pour s'épanouir. Les droits d'approvisionnement sont décrits dans les articles suivants :

### **Article 7 – Nom et nationalité**

L'enfant a le droit de recevoir un nom et d'acquérir une nationalité. Il a également le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.

### **Article 23 – Enfants handicapés**

L'enfant handicapé a le droit de bénéficier de soins spéciaux et d'une formation favorisant le développement de son autonomie ainsi que sa participation pleine et active dans la société. L'État encourage la coopération internationale en matière d'échange et de diffusion d'information sur les soins de santé préventifs, le traitement des enfants handicapés et les méthodes de rééducation.

### **Article 24 – Soins de santé**

L'enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux. L'État s'engage à prendre des mesures pour réduire la mortalité parmi les nourrissons et les enfants, à lutter contre la maladie et la malnutrition, à assurer des soins médicaux aux femmes enceintes, à garantir l'accès à l'information sur la santé, notamment sur les avantages de l'allaitement au sein, à mettre en place des soins de santé préventifs, à abolir les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des enfants et à favoriser la coopération internationale afin d'assurer la pleine réalisation de ce droit.

### **Article 27 – Niveau de vie**

L'enfant a droit à un niveau de vie suffisant; l'État s'engage à aider les parents qui ne sont pas en mesure d'assumer cette responsabilité et à prendre les mesures appropriées en vue d'assurer le recouvrement de la pension alimentaire de l'enfant auprès des personnes ayant une responsabilité financière à son égard, que ce soit sur son territoire ou à l'étranger.

### **Article 28 – Éducation**

L'enfant a droit à l'éducation. L'État s'engage à assurer un enseignement primaire obligatoire et gratuit ainsi que l'égalité des chances d'accès à l'enseignement secondaire et supérieur, et à veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée dans le respect de la dignité de l'enfant en tant qu'être humain.

**Article 29 – Objectifs de l'éducation**

L'État reconnaît que l'éducation doit favoriser le plein épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement optimal de ses dons, préparer l'enfant à une vie adulte active et lui inculquer le respect de ses parents, des droits fondamentaux de la personne, de l'environnement, des valeurs culturelles et nationales de son pays et de celles des autres civilisations.

**Article 31 – Repos et loisirs**

L'enfant a droit au repos, aux loisirs et au jeu et il a le droit de participer à des activités culturelles et artistiques.

## Projets

Mon nom est.....	Peinture
Armoiries.....	Design
Poupée – Prôner une variété de capacités.....	Sculpture
Globe illustrant le VIH/sida – Inégalités en matière de soins de santé.....	Sculpture
Pour alimenter la réflexion – Des assiettes qui ont des opinions.....	Peinture
Les crayons ont la cote – L’éducation c’est le pouvoir.....	Sculpture
Anti-diplôme.....	Calligraphie/design/infographie
Des jouets tirés des poubelles.....	Objet trouvé/techniques mixtes
Emplois contre environnement.....	Création de bandes dessinées
Mobile.....	Sculpture

## Mon nom est... - Le tabouret de l'identité



**Sommaire du projet :** Des meubles de la classe (dans le cas présent, deux tabourets) sont transformés en déclarations selon lesquelles un enfant a droit à une identité.

### Objectifs du programme :

- Explorer, remettre en question, développer et exprimer des idées, en utilisant les compétences, le langage, les techniques et les procédés artistiques.
- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.
- Analyser la relation entre l'intention artistique et l'œuvre expressive.

**Toile de fond/Contexte :** Les jeunes n'ont pas seulement droit à un nom, mais ils utilisent aussi des surnoms, une forme d'abréviation qui exprime une plus grande compréhension de la personnalité de l'enfant. La notion de ne pas avoir de nom est liée au sentiment d'identité et de confiance en soi.

### Matériel :

- ✓ tabourets (chaises, ou tout autre objet sur lequel de la peinture de fond et de la peinture peuvent être appliquées)
- ✓ peinture de fond
- ✓ peinture
- ✓ pinceaux (pinceaux de détail)
- ✓ chiffons propres
- ✓ papier brouillon

### **Marche à suivre :**

1. Diviser les élèves en groupes dont le nombre est égal à celui des objets à peindre.
2. Sur du papier brouillon, les élèves dessinent le modèle qui, selon le groupe, reflète le mieux le droit à l'identité. Dans le cas présent, deux tabourets ont été peints avec la photo d'un enfant. Sur un tabouret, l'enfant portait un porte-nom avec l'inscription d'un nom. Sur l'autre tabouret, l'enfant portait un porte-nom vide.
3. Les élèves appliquent au moins une couche de peinture de fond aux tabourets.
4. Ensuite, ils appliquent une couche de fond.
5. À l'aide d'un crayon, ils dessinent leur création par-dessus les endroits sur lesquels la couche de fond a été appliquée.
6. Ils garnissent la création à l'aide des pinceaux de détail (cela peut prendre plusieurs applications).
7. Ils vernissent la création lorsqu'elle est complètement sèche.

## Armoiries

**Sommaire du projet :** Les élèves font des recherches sur les armoiries, explorant différentes cultures comme celles des Celtes, des boucliers africains et des peintures autochtones. Ils créent ensuite leurs propres armoiries pour refléter leur nom et leur identité. Les armoiries peuvent être faites à partir de plusieurs matériels, être peintes sur une toile, du carton, ou du tissu ou encore être composées d'un collage.

### Objectifs du programme :

- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l'expression de la culture.
- Respecter les contributions artistiques des individus et des groupes culturels dans les contextes locaux et mondiaux, et estimer les arts comme témoignage de l'expression et des expériences humaines.
- Examiner la relation entre l'art, la société et l'environnement.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.
- Analyser la relation entre l'intention artistique et l'œuvre expressive.

**Toile de fond/contexte :** Avoir un nom et une nationalité n'est pas seulement un droit, c'est aussi un besoin humain fondamental. Le sentiment d'appartenance à une communauté et à une culture importe à tous. Les élèves réfléchissent à la signification de faire partie d'un groupe social et comment les armoiries sont utilisées pour identifier l'appartenance à un groupe ou à une famille.

### Matériel :

- ✓ papier brouillon
- ✓ peinture/crayons
- ✓ toile
- ✓ pinceaux (pinceaux de détail)
- ✓ retailles de papiers de couleur et de tissus

**Marche à suivre :**

1. En effectuant la recherche (décrite ci-dessus), les élèves explorent les divers symboles utilisés pour connoter l'identité.
2. Ils font un croquis de leur modèle préliminaire sur du papier brouillon.
3. Pour leurs armoiries, les élèves sont encouragés à utiliser des couleurs et des tissus qui reflètent leur sentiment d'identité.
4. Ils copient le modèle au crayon sur la toile ou le tissu choisi et le peignent, en terminant avec un pinceau de détail ou un stylo de peinture.

**Liens/enrichissement :** Cette activité peut être donnée en devoir. Les élèves peuvent construire leurs armoiries avec des photos de famille, des images de magazine, ou des dictons qui ont une signification personnelle ou familiale.

## Poupée – Prôner un ensemble de capacités



**Sommaire du projet :** Les élèves réfléchissent au fait que les poupées pour enfants ont tendance à promouvoir la perfection, une perfection impossible à atteindre dans certains cas. Ensuite, ils conçoivent et créent une poupée ayant des incapacités qui fournira une solution de rechange.

### Objectifs du programme :

- Explorer, remettre en question, développer et exprimer des idées, en utilisant les compétences, le langage, les techniques et les procédés artistiques.
- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.
- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l'expression de la culture.
- Respecter les contributions artistiques des individus et des groupes culturels dans les contextes locaux et mondiaux, et estimer les arts comme témoignage de l'expression et des expériences humaines.
- Examiner la relation entre l'art, la société et l'environnement.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.
- Analyser la relation entre l'intention artistique et l'œuvre expressive.

**Toile de fond/contexte :** Tenir une discussion sur l'importance de prôner la diversité et de promouvoir une plus grande compréhension d'un ensemble de capacités dans le contexte des droits de l'enfant. De nombreux organismes communautaires peuvent faire des présentations pour sensibiliser les élèves sur les questions d'accessibilité. Bon nombre de ces organismes ont d'excellents programmes scolaires. Plusieurs éléments permettent d'acquérir une compréhension approfondie des besoins et des droits particuliers des enfants ayant des incapacités, notamment un chien guide et son dresseur, des lunettes spéciales qui simulent des problèmes oculaires, des utilisateurs de chaise roulante, et des professeurs du langage des signes.

**Matériel :**

- ✓ bandes plâtrées
- ✓ récipients d'eau
- ✓ journaux pour couvrir l'espace de travail
- ✓ peinture
- ✓ pinceaux
- ✓ chiffons
- ✓ fournitures de confection de poupée (cheveux, yeux, etc.)
- ✓ tissus
- ✓ ciseaux
- ✓ fil et aiguille
- ✓ pistolet à colle

**Marche à suivre :**

1. Les élèves font des croquis d'idées de poupée ayant une incapacité.
2. Ils façonnent la forme de base de la poupée avec du papier journal.
3. Ils trempent les bandes plâtrées dans l'eau et les enroulent autour du modèle en papier journal.
4. Lorsque le plâtre est sec, les élèves peuvent enlever les éléments de trop, et ajouter ce qui manque.
5. Ils peuvent peindre la poupée lorsqu'elle est complètement sèche.
6. Pendant que la poupée sèche, ils mesurent et conçoivent des vêtements pour elle.
7. Lorsque la poupée est terminée, ils l'habillent avec des vêtements et des accessoires.

**Liens/enrichissement :** Les élèves peuvent mieux comprendre la situation des enfants ayant des incapacités en discutant, concevant et créant des moyens de répondre aux exigences des circonstances et de leur fournir les prothèses dont ils ont besoin. Il peut s'agir de lunettes, de canes, de chaises roulantes, de membres artificiels, et d'établissements avec un accès approprié.

## **Le VIH/sida – les inégalités en matière de soins de santé**

**Sommaire du projet :** L'objectif de ce projet est de faire une représentation visuelle de l'épidémie du VIH/sida. Les élèves font une recherche sur le VIH/sida axée sur l'enjeu des soins de santé afin de démontrer les différences évidentes entre les pays industrialisés et les pays en développement relativement aux droits de l'enfant aux services de santé. Ils créent un globe terrestre qui rend compte des statistiques inquiétantes sur le VIH/sida.

### **Objectifs du programme :**

- Explorer, remettre en question, développer et exprimer des idées, en utilisant les compétences, le langage, les techniques et les procédés artistiques.
- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.
- Examiner la relation entre l'art, la société et l'environnement.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.
- Analyser la relation entre l'intention artistique et l'œuvre expressive.

**Toile de fond/contexte :** Dans le cadre de ce projet, les élèves explorent des questions relatives à la santé, telles que les taux élevés de mortalité infantile, la famine, l'accès aux soins médicaux et, en particulier, les taux de VIH/sida. Bien que les droits de l'enfant s'appliquent partout dans le monde, il apparaîtra évident aux élèves que les enfants souffrent de grandes inégalités selon leur lieu de naissance.

### **Matériel :**

- ✓ bandes plâtrées
- ✓ journaux
- ✓ peinture
- ✓ pinceaux
- ✓ ruban-cache
- ✓ récipient d'eau
- ✓ chiffons
- ✓ toile de protection

### **Marche à suivre :**

1. Les élèves discutent de la façon dont les questions relatives à la santé sont liées aux droits de l'enfant. Ils font ensuite une recherche sur les taux de VIH/sida (ou un autre enjeu en matière de santé) pour recueillir des renseignements sur les taux de prévalence et l'accès à la prévention ou aux médicaments.
2. Ils façonnent une grande balle avec des journaux et y appliquent du ruban adhésif pour qu'elle ne se défasse pas.
3. Ils trempent les bandes plâtrées dans l'eau et en recouvrent la balle faite de journaux jusqu'à ce que le globe atteigne sa pleine grandeur et densité.
4. Lorsque le globe est terminé, il sert de guide pour construire la base. (S'assurer que le globe s'ajuste bien, qu'il n'oscille pas et qu'il reste sur la base).
5. Les élèves appliquent une couche de fond sur le globe.
6. Ils tracent les cartes au crayon.
7. Ils peignent les détails des pays.
8. Lorsque le globe est complètement sec, les élèves représentent sous forme graphique les taux du VIH/sida dans les régions pertinentes.

**Liens/enrichissement :** Les élèves peuvent également faire une recherche et dresser une carte des problèmes de santé qui les touchent davantage. Par exemple, ils peuvent dessiner et peindre une grande carte du Canada, et noter les taux de grossesses à l'adolescence, les taux d'infections transmises sexuellement et les taux d'accès aux services de santé sexuelle. Cette activité leur apprendra que les droits de l'enfant à la santé ne sont pas toujours respectés dans le monde industrialisé.

## Pour alimenter la réflexion – Des assiettes qui ont une opinion



**Sommaire du projet :** Les élèves peignent de la vaisselle qui livre des messages sur l'importance de respecter les droits de l'enfant à la santé. Dans cette illustration, les élèves ont choisi de représenter l'importance de vivre sans drogue et d'avoir accès à de l'eau potable. Dans ce projet, les messages portent sur l'importance de la santé préventive – avoir accès à de l'eau potable et à des aliments nutritifs, et avoir une alimentation saine.

### Objectifs du programme :

- Explorer, remettre en question, développer et exprimer des idées, en utilisant les compétences, le langage, les techniques et les procédés artistiques.
- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.
- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l'expression de la culture.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.
- Comprendre le rôle des technologies dans la création et la réaction aux œuvres expressives.

**Toile de fond/contexte :** Dans de nombreuses régions du monde, les enfants n'ont pas accès à des soins de santé, à de l'eau potable, ni à une alimentation adéquate. La vaisselle est utilisée pour exprimer l'importance que tous les enfants aient accès à de la nourriture saine et de l'eau potable comme base fondamentale d'un développement sain.

### Matériel :

- ✓ vaisselle usée
- ✓ peinture de fond
- ✓ peinture
- ✓ pinceaux
- ✓ stylos métalliques et stylos de peinture
- ✓ crayon

### Marche à suivre :

1. Les élèves choisissent la vaisselle (assiette, tasse, etc.) qu'ils souhaitent décorer. Ils déterminent le message qu'ils veulent transmettre et font un croquis d'un modèle préliminaire sur papier.
2. Ils donnent au moins une couche de peinture de fond à la vaisselle.
3. Ils appliquent la couleur de fond (deux couches peuvent être nécessaires, selon la couleur).
4. Une fois la vaisselle sèche, les élèves y dessinent leur modèle au crayon.
5. Ils ajoutent les détails à l'aide des stylos de peinture.
6. Lorsque la vaisselle est sèche, ils peuvent la vernir au besoin (la vaisselle ne pourra être utilisée pour manger ni pour boire).

**Liens/enrichissement :** Les élèves peuvent créer des napperons assortis à la vaisselle et les exposer avec la vaisselle. La discussion peut également intégrer les enjeux de développement durable. Dans notre classe, nous avons décidé de peindre un abat-jour.



## Les crayons ont la cote – L'éducation, c'est le pouvoir



**Sommaire du projet :** William Blake a dit : « Grâce à l'éducation, un peuple devient facile à diriger, mais difficile à manipuler; facile à gouverner, mais impossible à asservir. » Il n'est donc pas étonnant que de nombreux régimes suppriment l'éducation, spécialement l'éducation des femmes, nos premières enseignantes. D'énormes crayons en carton, un symbole de l'éducation aussi universel que la pomme, étaient les symboles choisis dans le cas illustré. En fait, les enseignant(e)s et les élèves peuvent accomplir beaucoup de choses avec un crayon et du papier.

### Objectifs du programme :

- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.
- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l'expression de la culture.
- Examiner la relation entre l'art, la société et l'environnement.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.
- Comprendre le rôle des technologies dans la création et la réaction aux œuvres expressives.
- Analyser la relation entre l'intention artistique et l'œuvre expressive.

**Toile de fond/contexte :** Les élèves prennent souvent pour acquis leur droit à l'éducation et ne l'apprécient pas toujours. La recherche effectuée dans le cadre de ce projet donnera aux jeunes une nouvelle appréciation des possibilités d'éducation dont ils bénéficient en Amérique du Nord. Les enfants qui traversent des zones de guerre pour aller en classe, ceux qui se rendent à l'école sans chaussures ni nourriture adéquate, et les familles pauvres qui raclent les fonds de tiroirs pour acheter un uniforme scolaire comprennent que l'éducation est la voie vers un avenir meilleur. La création d'un objet qui sera reconnu immédiatement comme une icône de l'éducation soulignera l'importance du droit de l'enfant à l'éducation.

**Matériel :**

- ✓ papier
- ✓ crayons
- ✓ carton (un tube en carton est préférable)
- ✓ peinture
- ✓ pinceaux
- ✓ ruban-cache
- ✓ ruban à mesurer/règle

**Marche à suivre :**

1. Présenter du matériel ou demander aux élèves de faire une recherche en ligne sur les obstacles à l'éducation dans les pays en développement. (Les élèves sont peut-être familiers avec la Leadership Academy For Girls inaugurée par Oprah Winfrey en 2007, en Afrique. Cela peut servir de point de départ pour leur recherche).
2. Les élèves mesurent et dessinent le modèle d'un grand crayon à partir d'un tube en carton vide.
3. À l'aide d'un ruban-cache, ils dissimulent les endroits qui doivent être protégés. Ils utilisent un crayon pour obtenir les proportions et transférer les mesures.
4. Ils donnent plusieurs couches de peinture avant de retirer le ruban-cache.

**Liens/enrichissement :** Les élèves peuvent créer une autre sculpture qu'un crayon pour symboliser l'éducation. Ils peuvent également créer des collages multimédias d'icônes de l'éducation, ou prendre des photos liées à l'éducation et organiser une exposition de photos. Ils ont aussi la possibilité de concevoir des affiches illustrant le lien entre l'éducation et la réalisation personnelle.

Leadership Academy for Girls d'Oprah Winfrey :

[http://www.oprah.com/presents/2007/academy/academy\\_main.jhtml](http://www.oprah.com/presents/2007/academy/academy_main.jhtml) (en anglais seulement)

## L'anti-diplôme

**Sommaire du projet :** Les élèves réfléchissent à l'avenir des décrocheurs, créent des diplômes pour ces derniers et pensent aux carrières qui les intéressent. Si les élèves ont accès à un ordinateur, ils peuvent utiliser l'infographie pour créer le modèle des diplômes.

### Objectifs du programme :

- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.
- Examiner la relation entre l'art, la société et l'environnement.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.
- Comprendre le rôle des technologies dans la création et la réaction aux œuvres expressives.
- Analyser la relation entre l'intention artistique et l'œuvre expressive.

**Toile de fond/contexte :** Les élèves n'apprécient pas toujours leur droit à l'éducation à sa juste valeur. Ils peuvent réfléchir aux arguments suivants soulevés par des élèves de 13 ans : « Beaucoup d'enfants n'aiment pas l'école, mais si vous ne terminez pas vos études, vous pourriez finir dans une boîte en carton et mendier de l'argent, de la nourriture et des cigarettes dans une grande métropole. » « Avez-vous déjà entendu quelqu'un dire qu'il était content d'avoir décroché? » À quoi ressemblerait un diplôme pour les décrocheurs? Quels sont les avantages de respecter son propre droit à l'éducation?

### Matériel :

- ✓ ordinateur
- ✓ papier
- ✓ crayons
- ✓ peinture
- ✓ pinceaux

**Marche à suivre :**

1. Les élèves discutent en classe et dressent une liste de situations qui pourraient arriver aux adolescent(e)s qui décident de décrocher, en se concentrant sur la façon dont cette décision affectera leur avenir.
2. Une fois cette étape terminée, ils discutent de la liste et sélectionnent les points qui sont plus probables.
3. Ensuite, les élèves sont divisés en groupes et créent un anti-diplôme, c'est-à-dire un diplôme pour les décrocheurs. Le modèle et le contenu sont à la discrétion de chacun des groupes, mais ils devraient contenir plusieurs points soulevés au début de cet exercice.

**Liens/enrichissement :** Les élèves peuvent créer des affiches afin de sensibiliser le reste de l'école à l'importance du droit à l'éducation. Ils peuvent également créer une murale représentant leurs aspirations pour l'avenir.

## Des jouets tirés des poubelles

**Sommaire du projet :** Les élèves sont initiés à l'objet trouvé. Ils sont également sensibilisés aux conditions d'existence des enfants qui vivent dans les camps de réfugiés en créant un jeu ou un jouet à l'aide d'articles trouvés dans les poubelles.

### Objectifs du programme :

- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.
- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l'expression de la culture.
- Examiner la relation entre l'art, la société et l'environnement.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.
- Comprendre le rôle des technologies dans la création et la réaction aux œuvres expressives.
- Analyser la relation entre l'intention artistique et l'œuvre expressive.

**Toile de fond/contexte :** La plupart des enfants canadiens voient leurs besoins fondamentaux satisfaits et ont la chance de jouer et de se divertir. De quelles façons les conditions d'existence des enfants vivant dans des pays déchirés par la guerre ou des camps de réfugiés diffèrent-elles des nôtres? À quelles sortes de jouets ou de jeux ces enfants ont-ils accès? Les élèves expérimentent avec l'objet trouvé tout en réfléchissant à ces questions.

### Matériel :

- ✓ corde
- ✓ élastiques
- ✓ colle
- ✓ peinture
- ✓ pinceaux
- ✓ déchet réutilisable (rouleaux d'essuie-tout, sacs en plastique, cure-dents, pierres, etc.)

**Marche à suivre :**

1. Les élèves font une recherche sur les conditions d'existence des enfants vivant dans les régions touchées par la guerre et les camps de réfugiés (cet exercice peut être donné en devoir).
2. Ils recueillent des articles normalement considérés comme des déchets et utilisent ces objets pour fabriquer un jouet ou inventer un jeu.
3. En travaillant en petits groupes, ils peuvent partager leurs articles et leurs idées, et fabriquer un jouet ou inventer un jeu.
4. Les articles terminés sont présentés à la classe et affichés avec l'âge approprié du jouet ou du jeu.

**Liens/enrichissement :** Les élèves peuvent créer et illustrer des brochures d'information sur les enfants réfugiés ainsi que les enfants touchés par la guerre et les distribuer dans l'école ou la communauté. Les brochures doivent faire référence à la Convention et décrire comment les guerres violent les droits d'approvisionnement des enfants – ces descriptions peuvent être représentées symboliquement.

## **Bandes dessinées des droits en conflit**

**Sommaire du projet :** Les élèves discutent de la façon dont les droits de différentes personnes peuvent entrer en conflit. Ensuite, ils terminent les bandes dessinées des droits en conflit qui se trouvent aux pages suivantes.

### **Objectifs du programme :**

- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.
- Examiner la relation entre l'art, la société et l'environnement.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.
- Analyser la relation entre l'intention artistique et l'œuvre expressive.

**Toile de fond/contexte :** Il arrive que les droits d'une personne entrent en conflit avec ceux d'une autre. Dans le premier exemple, le droit de l'enfant à la liberté d'expression crée une situation conflictuelle pour les autres. Dans le second exemple, le droit de l'enfant à un environnement sain n'est pas compatible avec le droit des parents à l'emploi ou à leur obligation de subvenir aux besoins de l'enfant. Comment résoudre de tels conflits de manière à considérer les meilleurs intérêts de l'enfant? En discutant de cette question, les élèves pratiquent leur prise de décision, apprennent à prendre en considération les points de vue et les besoins des autres, réalisent qu'il y a des limites relatives à l'expression ou aux droits, et apprennent comment trouver des compromis lorsqu'ils sont nécessaires.

### **Matériel :**

- ✓ copies des bandes dessinées des droits en conflit (pages suivantes)
- ✓ plumes à dessin
- ✓ papier brouillon
- ✓ crayons

### **Marche à suivre :**

1. Demander aux élèves de former des groupes de quatre. Remettre à chaque groupe une copie d'une des bandes dessinées des droits en conflit. Leur demander de prendre quelques minutes pour étudier la situation décrite dans la bande dessinée et réfléchir aux points suivants :

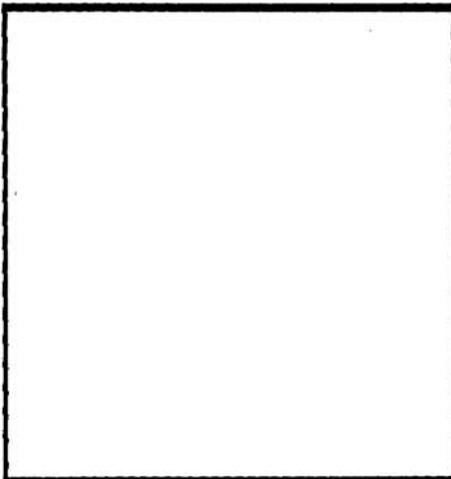
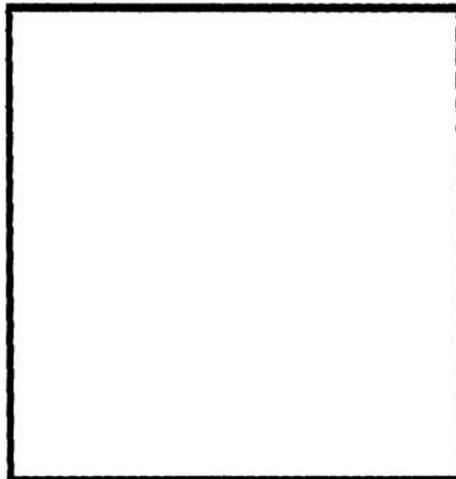
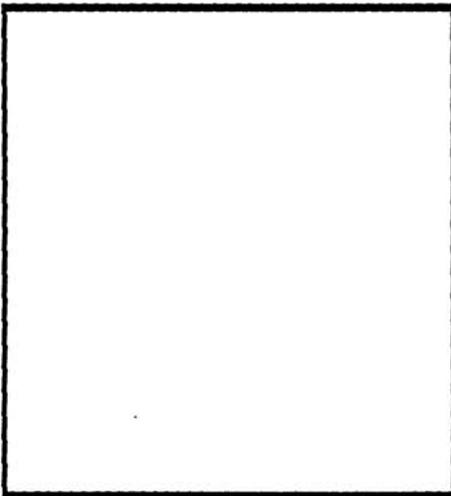
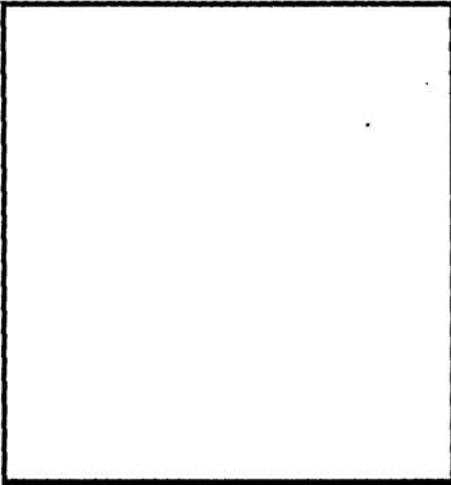
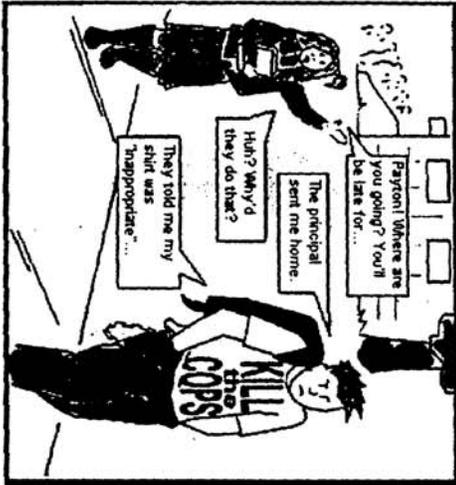
- i. Quelles sont les différentes façons de résoudre ce conflit?
- ii. Quels types de solutions sont préférables, à votre avis?
- iii. Selon vous, quels types de solutions sont les plus susceptibles d'être adoptés dans les faits?
- iv. Existe-t-il des solutions qui permettraient de satisfaire les besoins des deux parties?

2. Ensuite, les groupes travaillent ensemble pour terminer la bande dessinée et illustrer la meilleure solution, tout en étant réalisable.

3. Les bandes dessinées terminées peuvent être affichées dans la pièce, en accordant du temps afin que tous les élèves voient les bandes dessinées. Ensuite, ils discutent de chaque scénario afin de déterminer les solutions ayant permis aux **deux** personnages de voir leurs droits respectés.

**Liens/enrichissement :** Certains groupes voudront peut-être dessiner plus d'une issue à la même situation. Les élèves peuvent également créer des bandes dessinées sur les droits qui entrent en conflit dans leur propre vie.

**Note :** Cette activité est basée sur *Ce n'est que justice!*, une publication de l'UNICEF.



## **FIRST CARTOON**

### **First square:**

Patrick! Où vas-tu? Tu vas être en retard pour...

Le directeur m'a renvoyé à la maison.

Hein? Pourquoi il a fait ça?

Il a dit que mon t-shirt n'était pas « approprié »...

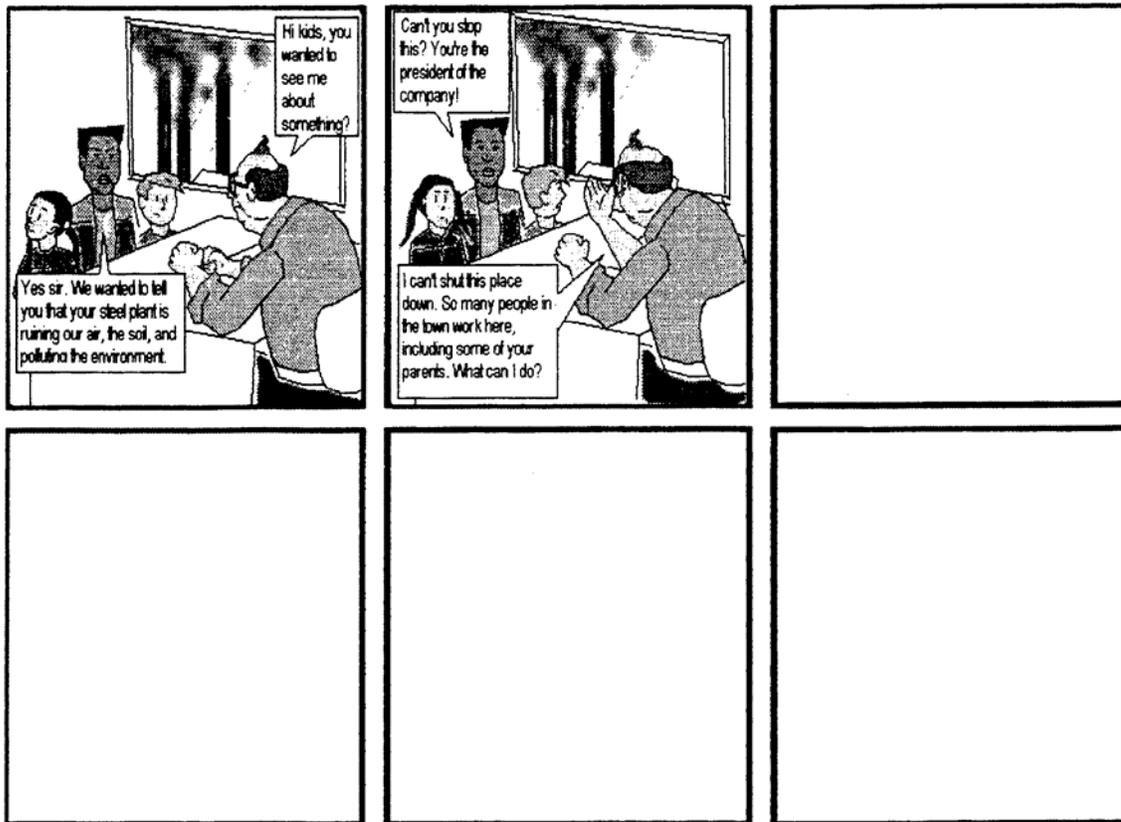
### **TUER les POLICIERS**

### **Second square :**

Eh bien... c'est un t-shirt stupide de toute façon. C'est juste.

Ah oui, c'est juste, Caroline? Pourtant, ils n'ont rien dit sur TA façon de t'habiller, mademoiselle boucle de nez, manteau de cuir et cheveux teints!

Hé!



## SECOND CARTOON

### First square:

Salut les enfants! Vous voulez me parler?

Oui, monsieur. Nous voulons vous dire que votre aciérie pollue notre air, le sol et l'environnement.

### Second square :

Pouvez-vous arrêter? Vous êtes le président de la compagnie!

Je ne peux pas fermer cette usine. Plusieurs habitants de la ville travaillent ici, y compris certains de vos parents. Que puis-je faire?

## Mobile des droits

**Sommaire du projet :** Les élèves créent des mobiles qui représentent les droits d’approvisionnement de l’enfant.

### Objectifs du programme :

- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d’objectifs.
- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l’expression de la culture.
- Examiner la relation entre l’art, la société et l’environnement.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.
- Comprendre le rôle des technologies dans la création et la réaction aux œuvres expressives.
- Analyser la relation entre l’intention artistique et l’œuvre expressive.

**Toile de fond/contexte :** Les élèves considèrent les droits d’approvisionnement en tant que groupe et réfléchissent à la manière dont chaque droit peut être représenté symboliquement et en relation avec les autres.

### Matériel :

- ✓ copies des droits d’approvisionnement de la Convention (page 22)
- ✓ copies de la déclaration de l’artiste (page 14)
- ✓ ficelle
- ✓ ciseaux
- ✓ vieux magazines
- ✓ coquillages ou verre de mer
- ✓ corde
- ✓ retailles de papiers et de tissus variés
- ✓ morceaux de métal ou pierres
- ✓ colle
- ✓ peinture
- ✓ pinceaux

**Marche à suivre :**

1. Les élèves recueillent une variété d'objets avec lesquels ils créent leur mobile.
2. Ils conçoivent le mobile en pensant aux objets et aux droits d'approvisionnement de la Convention.
3. Ensuite, ils construisent leur mobile et peuvent le suspendre au plafond de la classe.
4. Ils remplissent la déclaration de l'artiste.

**Liens/enrichissement :** Les élèves peuvent concevoir un mobile qui représente des actions, des événements ou des enjeux qui ont affecté les droits de l'enfant, en établissant des liens entre le passé, le présent et l'avenir.

## ***Droits de protection***

La Convention réclame la protection des enfants contre toutes formes de violence. La violence est définie en termes généraux et comprend la violence physique, psychologique et sexuelle des enfants par la maltraitance, la négligence ou l'exploitation, et par des actes de commission ou d'omission qui mettent en danger ou portent atteinte à la dignité, ou qui ont un impact sur le développement physique et psychologique de l'enfant. Les droits de protection de l'enfant sont décrits dans les articles suivants.

### **Article 19 – Violence et négligence**

L'État s'engage à protéger l'enfant contre toute forme de violence ou d'atteinte physique ou psychologique, de négligence et d'exploitation de la part de ses parents ou d'autres personnes et à mettre en place des programmes de prévention et de traitement à cette fin.

### **Article 32 – Travail des enfants**

L'enfant a le droit d'être protégé contre l'exploitation économique et contre tout travail susceptible de compromettre sa santé, son éducation et son développement. L'État s'engage à fixer un âge minimal d'admission à l'emploi, à réglementer les conditions d'emploi et à prévoir des sanctions appropriées pour assurer l'application effective de la présente disposition.

### **Article 33 – Drogue**

L'État s'engage à protéger l'enfant contre la consommation de stupéfiants et de substances psychotropes illicites et à empêcher qu'il soit utilisé dans la production et le trafic de ces substances.

### **Article 34 – Exploitation sexuelle**

L'État s'engage à protéger l'enfant contre l'exploitation sexuelle et la violence sexuelle, notamment contre la prostitution et la participation à toute production pornographique.

### **Article 36 – Autres formes d'exploitation**

L'État s'engage à protéger l'enfant contre toutes les autres formes d'exploitation.

### **Article 38 – Conflits armés**

L'État s'engage à respecter le droit humanitaire international, à s'assurer que tout enfant touché par un conflit armé bénéficie d'une protection et de soins, à veiller à ce qu'aucun enfant de moins de 15 ans ne participe directement aux hostilités et à s'abstenir d'enrôler tout enfant de moins de 15 ans.

## Projets

Superhéros — Corriger la situation des enfants du monde.....	Sculpture et conception de t-shirt
L'amour des chiots — Enseigner la compassion.....	Dessin d'après-nature
D'où viennent-ils? — Donner sa chemise.....	Gravure
Assembler les pièces du casse-tête—L'exploitation des enfants par les médias de masse.....	Collage
Altérer notre perception—Réécrire l'histoire de l'exploitation...	Livre altéré
Paix sur terre—Graver la terre pour une meilleure planète.....	Land art
Tableaux.....	Photographie
La vérité dans la publicité.....	Affiches créées par techniques mixtes
L'Holocauste.....	Multimédia
Protégés par la poésie.....	Illustration d'un livre

## Superhéros des droits de l'enfant — Corriger la situation des enfants du monde



**Sommaire du projet :** Superman, Batman, Wonder Woman, voilà des superhéros qui ont sauvé le monde contre les forces du mal. Et s'il y avait un superhéros ou une superhéroïne pour protéger les droits des enfants du monde? À quoi ressemblerait-il(elle)? Dans ce projet, les élèves créent un superhéros ou une superhéroïne des droits, représenté(e) sous forme de sculpture. Ils conçoivent également le logo du héros ou de l'héroïne et l'imprime sur un t-shirt.

### Objectifs du programme :

- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.
- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l'expression de la culture.
- Respecter les contributions artistiques des individus et des groupes culturels dans les contextes locaux et mondiaux, et estimer les arts comme témoignage de l'expression et des expériences humaines.
- Examiner la relation entre l'art, la société et l'environnement.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.
- Comprendre le rôle des technologies dans la création et la réaction aux œuvres expressives.
- Analyser la relation entre l'intention artistique et l'œuvre expressive.

**Toile de fond/contexte :** Les élèves ne sont peut-être pas conscients qu'ils ont des droits fondamentaux à la protection contre toutes les formes de maltraitance, de négligence et d'exploitation. Dans certains pays, les enfants bénéficient d'un protecteur ou d'une protectrice du citoyen auprès de qui ils peuvent obtenir de l'aide si leurs droits de protection ne sont pas respectés. Pour certains enfants, cette personne est un superhéros ou une superhéroïne. Les élèves savent-ils vers qui se tourner s'ils ont besoin de protection (p.ex., une ligne d'aide téléphonique locale)? Qui sont leurs superhéros? Comment un superhéros ou une superhéroïne des droits protégerait les enfants? Les élèves discutent de ces questions en créant leur projet.

### **Matériel :**

- ✓ ruban adhésif transparent
- ✓ copies d'information traitant du décalque sur t-shirt
- ✓ t-shirt
- ✓ papier à dessin
- ✓ imprimante couleur
- ✓ ciseaux
- ✓ marqueurs de couleur/pastels/crayons de cire

### **Marche à suivre :**

1. Les élèves sont divisés en deux groupes en fonction de leur choix de projet. Un groupe est responsable de construire la sculpture du superhéros ou de la superhéroïne. L'autre groupe s'occupe de concevoir et de créer le t-shirt du personnage.

#### **Superhéros ou superhéroïne :**

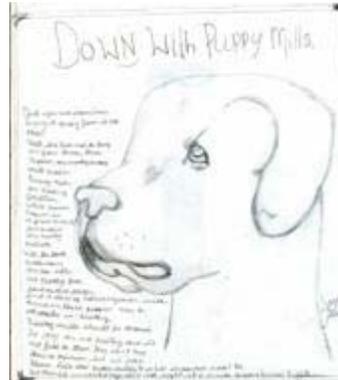
1. Les élèves doivent se servir d'un modèle pour créer leur superhéros ou superhéroïne. Ils recouvrent de ruban adhésif certaines parties du corps de la personne servant de modèle. Ils enroulent une couche de ruban avec la bande adhésive à l'extérieur et plusieurs couches avec la bande adhésive à l'intérieur.
2. Ils coupent soigneusement le ruban adhésif de chaque partie du corps et le remettent au groupe d'élèves qui le recolleront ensemble et lui donneront forme.
3. Ils confectionnent une cape avec du ruban adhésif en découpant un modèle pour un motif. À la toute fin, lorsque la forme a été assemblée, ils attachent la cape.

#### **T-shirt :**

1. Le groupe qui travaille sur le t-shirt doit créer plusieurs modèles sur papier et arriver à un consensus sur le modèle final.
2. Les élèves dessinent et colorient soigneusement l'ébauche finale sur une feuille de papier.
3. Ils numérisent le modèle et l'impriment sur du papier décalque pour t-shirt (puisque'il y a plusieurs sortes de papier décalque, il est utile de tester le procédé avant le projet final).

**Liens/enrichissement :** Il existe plusieurs utilisations du procédé de décalque. Les élèves peuvent conserver leur travail original, et imprimer plusieurs fois les images numérisées sur du papier décalque. Il est possible de transférer les images sur une grande variété de tissus et même de les utiliser pour faire une courtepointe sans couture.

## L'amour des chiots – Enseigner la compassion



**Sommaire du projet :** Cette leçon explore les liens entre la maltraitance et la négligence des enfants et des animaux. À l'aide de chiots provenant d'un refuge pour animaux, les enfants apprennent qu'il faut beaucoup plus que de la nourriture et d'un abri pour élever un animal et un enfant heureux et en santé. Les élèves créent des affiches contre la violence pour illustrer ce qu'ils ont appris.

### Objectifs du programme :

- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.
- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l'expression de la culture.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.
- Analyser la relation entre l'intention artistique et l'œuvre expressive.

**Toile de fond/contexte :** Les liens entre la cruauté envers les animaux et les humains sont bien établis. Les tueurs en série commencent souvent par des animaux avant de s'attaquer aux humains. Les travailleurs sociaux et les travailleuses sociales se servent d'un aide-mémoire relatif à la violence lorsqu'ils visitent des foyers potentiellement malsains. Ils savent que si les animaux domestiques sont maltraités, les enfants ne sont pas en sécurité.

## Matériel :

- ✓ carton bristol
- ✓ ordinateurs
- ✓ peinture
- ✓ pinceaux
- ✓ marqueurs
- ✓ fusain
- ✓ crayons
- ✓ papier à croquis



**Les élèves font une esquisse des chiots.**

## Marche à suivre :

1. Il s'agit d'une leçon en deux parties. La première journée, des animaux de refuge sont amenés en classe pour un cours de dessin d'après-nature. Ces dessins seront utilisés dans la seconde partie de l'exercice.
2. Diviser les élèves en groupes et leur demander de faire une recherche en ligne sur les liens entre la violence à l'égard des animaux et des enfants.
3. Demander aux élèves de dresser une liste des enjeux liés à la violence qu'ils ont découverts lors de la recherche et d'en sélectionner un pour leur affiche.
4. Sur du papier brouillon, ou dans leur carnet de croquis, les élèves font quelques dessins préliminaires pour illustrer l'enjeu qu'ils ont choisi de représenter. Ils peuvent combiner les mots et les images, et expérimenter avec les couleurs. Ils peuvent utiliser du fusain et produire leur affiche en noir et blanc.
5. Distribuer le matériel lorsque les élèves sont prêts à commencer leur modèle final.

**Liens/enrichissement :** Communiquer avec le refuge pour animaux et la Société d'aide à l'enfance de votre région pour leur demander s'ils veulent exposer le travail des élèves.

## D'où viennent-ils? – Donner sa chemise

**Sommaire du projet :** Les élèves font une recherche pour connaître l'origine de leurs vêtements. Ils sont initiés aux problèmes de l'exploitation du travail des enfants et conçoivent un t-shirt en utilisant une technique de gravure.

### Objectifs du programme :

- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.
- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l'expression de la culture.
- Respecter les contributions artistiques des individus et des groupes culturels dans les contextes locaux et mondiaux, et estimer les arts comme témoignage de l'expression et des expériences humaines.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.
- Comprendre le rôle des technologies dans la création et la réaction aux œuvres expressives.
- Analyser la relation entre l'intention artistique et l'œuvre expressive.

**Toile de fond/contexte :** Beaucoup d'élèves ignorent les origines de leur style vestimentaire. Bon nombre d'entre eux sont choqués d'apprendre l'existence du travail des enfants. Ce projet les aide à comprendre les conditions de travail des enfants et leur fait réaliser que l'exploitation du travail des enfants constitue une violation des droits de l'enfant. Les vêtements occupent une place importante dans l'identité des adolescents. La plupart des jeunes ne réalisent pas qu'en achetant, ils appuient certaines pratiques de travail et que le magasinage peut être un choix politique. Les jeunes peuvent se poser plusieurs questions avant d'acheter un produit comme des chaussures de course, des jeans et des t-shirts.

### Matériel :

- ✓ assiettes de styromousse
- ✓ papier
- ✓ crayon
- ✓ bâtonnet de bois ou autre outil à graver
- ✓ encre à tissu
- ✓ rouleau à main
- ✓ plaque de verre
- ✓ spatule à peinture/encre
- ✓ t-shirt
- ✓ accès à Internet

### **Marche à suivre :**

1. En petits groupes et en utilisant Internet, les élèves font une recherche et discutent du travail des enfants. Demander à chaque élève de révéler l'origine de ses vêtements.
2. Les élèves créent des logos contre le travail des enfants qui seraient appropriés pour un t-shirt.
3. Lorsqu'ils sont satisfaits de leur modèle, ils font un croquis au crayon sur l'assiette de styromousse.
4. En utilisant un bâtonnet de bois ou tout autre outil de découpage, ils gravent des lignes par-dessus leurs traits de crayon. Ils doivent utiliser une variété de lignes et beaucoup de texture.
5. Ensuite, ils choisissent la couleur d'encre avec laquelle ils souhaitent travailler et la versent sur la plaque de verre. Ils doivent passer le rouleau à main à répétition sur l'encre jusqu'à ce qu'elle devienne plus facile à travailler et que l'assiette de styromousse soit complètement recouverte d'encre.
6. Les élèves doivent insérer du papier journal à l'intérieur du t-shirt pour empêcher que l'encre imbibe le dos du t-shirt.
7. Ils posent l'assiette de styromousse recouverte d'encre par-dessus le t-shirt et passent un rouleau à main propre sur l'autre côté de l'assiette.
8. Ils retirent l'assiette et suspendent le t-shirt pour sécher. (Il faut lire les instructions du produit; vous devrez peut-être fixer l'encre à la chaleur une fois qu'elle sera sèche).

**Liens/enrichissement :** Les élèves peuvent créer des peintures, des dessins, des sculptures ou des collages qui représentent les pires formes de travail des enfants en s'inspirant de leurs résultats de recherche. Une exposition d'art peut être organisée et tenue à un centre commercial local pour sensibiliser le public au problème du travail des enfants et aux droits des enfants de ne pas être exploités.

## Assembler les pièces du casse-tête – L'exploitation des enfants par les médias de masse



**Sommaire du projet :** Les enfants interagissent quotidiennement avec les technologies. Ils sont constamment bombardés par des images provenant de toutes les sources de médias. Ces images forment l'image de soi des jeunes en affectant leurs perceptions du poids, des formules du bonheur et des codes vestimentaires appropriés. Dans ce projet, les élèves font un collage pour déconstruire les images des jeunes présentées dans les magazines.

### Objectifs du programme :

- Explorer, remettre en question, développer et exprimer des idées, en utilisant les compétences, le langage, les techniques et les procédés artistiques.
- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.
- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l'expression de la culture.
- Examiner la relation entre l'art, la société et l'environnement.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.
- Comprendre le rôle des technologies dans la création et la réaction aux œuvres expressives.

**Toile de fond/contexte :** Les élèves doivent acquérir des capacités d'observation critique des médias pour faire une analyse des médias imprimés. Beaucoup de jeunes amatrices de magazines essaient de reproduire les images du corps présentées comme les normes de la mode. Plus tard, il est possible qu'elles réalisent que ces images sont inatteignables et qu'elles éprouvent un sentiment d'incompétence. Les garçons sont également confrontés aux normes irréalistes et inappropriées relatives à l'apparence et aux comportements. Puisque les jeunes ont souvent des opinions différentes sur ce cours, il est important d'examiner tous les points de vue, et de comparer les différences et les similarités. Une image de soi positive est une protection importante contre l'exploitation.

**Matériel :**

- ✓ carton pour affiche
- ✓ magazines
- ✓ ciseaux
- ✓ peinture
- ✓ pinceaux
- ✓ marqueurs
- ✓ crayons

**Marche à suivre :**

1. Vous pouvez commencer par le visionnement d'une vidéo de la Media Foundation (ou d'un autre organisme) sur la publicité, aussi appelée détournement publicitaire (*subvertising*). Entamer une discussion sur la manière dont les jeunes sont représentés dans les médias. Demander aux élèves de faire un remue-méninges des stéréotypes qu'ils connaissent.
2. Distribuer une variété de magazines et demander aux élèves de découper des images de jeunes.
3. Les élèves classent les coupures de journaux en catégories et identifient les tendances émergentes.
4. Ils placent les photos sur le carton pour affiche. Lorsqu'ils sont satisfaits de leur composition, ils collent les photos sur le carton. Rappeler aux élèves de faire preuve de créativité dans l'arrangement des articles et qu'ils n'ont pas à les placer en ligne droite.
5. Ensuite, les élèves trouvent une couleur neutre et créent un effet aquarelle en mélangeant une petite quantité de peinture avec de l'eau.
6. Ils appliquent un effet aquarelle à l'œuvre entière.
7. Lorsque l'œuvre est sèche, ils utilisent le matériel de leur choix (marqueurs ou crayons) et dessinent par-dessus leur collage. Ils peuvent utiliser des textes ou des dessins pour établir des liens entre les images.

## Altérer notre perception – Réécrire l’histoire de l’exploitation



**Sommaire du projet :** Les élèves réécrivent l’histoire de l’exploitation des enfants, qui est encore d’actualité. Dans ce projet, les élèves utilisent un vieux livre ou un vieil article et le réécrivent. Ils choisissent une partie du livre ou de l’article sur laquelle ils souhaitent se concentrer et refaçonnent ensuite le texte imprimé afin qu’il reflète les nouvelles idées.

### Objectifs du programme :

- Explorer, remettre en question, développer et exprimer des idées, en utilisant les compétences, le langage, les techniques et les procédés artistiques.
- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d’objectifs.
- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l’expression de la culture.
- Respecter les contributions artistiques des individus et des groupes culturels dans les contextes locaux et mondiaux, et estimer les arts comme témoignage de l’expression et des expériences humaines.
- Examiner la relation entre l’art, la société et l’environnement.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.
- Comprendre le rôle des technologies dans la création et la réaction aux œuvres expressives.
- Analyser la relation entre l’intention artistique et l’œuvre expressive.

**Toile de fond/contexte :** Les enfants sont traités comme des objets dans de nombreuses parties du monde; ils sont contraints aux travaux forcés, à la prostitution, au commerce de la drogue, à la pornographie et même à la guerre. Les élèves font des recherches sur les différentes formes d’exploitation et se concentrent sur un domaine pour leur livre altéré. Ils pourraient être surpris de découvrir que l’exploitation des enfants existe aussi bien en Amérique du Nord que dans le monde en développement.

**Matériel :**

- ✓ vieux livres
- ✓ magazines
- ✓ journaux
- ✓ peinture
- ✓ colle
- ✓ ciseaux
- ✓ marqueurs
- ✓ différents papiers de couleur, vieilles étiquettes, photos, etc.

**Marche à suivre :**

1. Les élèves lisent et examinent une documentation abondante sur l'exploitation des enfants sous toutes ses formes. Ils choisissent un thème à partir de ces renseignements.
2. Distribuer du matériel sur la fabrication de livres et sur les livres altérés (consulter la source mentionnée ci-dessous).
3. Fournir une variété de matériel aux élèves pour la création de leur livre.

Brazelton, B. (2004). Altered Book Workshop. Cincinnati, Ohio: North Light Books. (en anglais seulement)

## Paix sur terre – Graver la terre pour une meilleur planète



**Sommaire du projet :** La terre sert de toile pour ce projet. Le projet combine les enjeux relatifs à l'environnement, la paix et l'exploitation des enfants sous la forme d'enfants touchés par la guerre et les met sur la place publique. Il se peut que la communauté ne se rende pas à une galerie pour une exposition, mais elle ne peut manquer une manifestation artistique à l'extérieur.

### Objectifs du programme :

- Explorer, remettre en question, développer et exprimer des idées, en utilisant les compétences, le langage, les techniques et les procédés artistiques.
- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.
- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l'expression de la culture.
- Respecter les contributions artistiques des individus et des groupes culturels dans les contextes locaux et mondiaux, et estimer les arts comme témoignage de l'expression et des expériences humaines.
- Examiner la relation entre l'art, la société et l'environnement.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.
- Comprendre le rôle des technologies dans la création et la réaction aux œuvres expressives.
- Analyser la relation entre l'intention artistique et l'œuvre expressive.

**Toile de fond/contexte :** Selon l'endroit choisi pour donner ce cours, il faudra peut-être demander la permission aux propriétaires, à la municipalité, à la province, au conseil

scolaire, etc. De nombreux artistes choisissent de créer du land art ou de l'art nature plutôt que d'utiliser du matériel artistique traditionnel, comme de la peinture, une toile ou de l'argile. Les élèves ignoreront l'aspect final exact de leur œuvre avant de se rendre sur le site.

### **Matériel :**

- ✓ papier
- ✓ crayon
- ✓ gants
- ✓ petits outils à main comme des outils de jardin
- ✓ appareil-photo

### **Marche à suivre :**

1. Les élèves font d'abord une recherche sur les enfants touchés par la guerre et l'utilisation contemporaine des enfants soldats.
2. Présenter de la documentation sur le land art\* afin que les élèves voient la variété de matériel qu'ils peuvent utiliser.
3. Ensuite, ils font des croquis préliminaires des types de land art qu'ils souhaitent créer en clarifiant le message qu'ils veulent transmettre.
4. Rassembler du matériel et amener les élèves à l'extérieur pour créer leur œuvre. Ils peuvent utiliser tout ce qu'ils trouvent, comme des pierres et des objets propres. Ils peuvent graver la terre ou réarranger les objets trouvés.
5. Photographier l'œuvre terminée.

Land art de Pam Hall :

\*<http://www.pamhall.ca/artworks/landworks/index.php> (en anglais seulement)

Site Web de Deryk Houston :

[www.coastnet.com/dhouston](http://www.coastnet.com/dhouston) (en anglais seulement)

<http://www.onf.ca/collection/films/fiche/?id=51143&v=h&lg=fr> (film intitulé *From Baghdad to Peace Country*) (en anglais seulement)

## Tableaux



**Tableau de bagarre – École  
secondaire Memorial Composite**



**Tableau d'intimidation – École  
secondaire Memorial Composite**

**Sommaire du projet :** Cette leçon combine les connaissances sur les droits de l'enfant, la photographie et un exercice d'art dramatique intitulé tableau. Les élèves peuvent visualiser les droits de protection en concevant et en photographiant des tableaux qui illustrent des problèmes de mauvais traitements. L'idée de base est de créer une image fixe qui transmet le message des élèves aux spectateurs.

### Objectifs du programme :

- Explorer, remettre en question, développer et exprimer des idées, en utilisant les compétences, le langage, les techniques et les procédés artistiques.
- Analyser la relation entre l'intention artistique et l'œuvre expressive.
- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.
- Respecter les contributions artistiques des individus et des groupes culturels dans les contextes locaux et mondiaux, et estimer les arts comme témoignage de l'expression et des expériences humaines.
- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l'expression de la culture.

**Toile de fond/contexte :** Les élèves doivent prendre conscience qu'ils ont la responsabilité de protéger leurs droits et ceux des autres. Ce projet les aide à réaliser que l'intimidation à l'école est une violation des droits. Chaque élève a le droit d'être protégé contre l'intimidation et chaque élève a la responsabilité de ne pas intimider les autres.

### Matériel :

- ✓ livre de photos comme le recueil rétrospectif « *100 Photographs that Changed the World* »\* de LIFE Magazine. (Ces photos en noir et blanc décrivent l'impact de la photographie depuis sa création jusqu'au 11 septembre 2001. Beaucoup de ces photos traitent d'atrocités telles la pauvreté des enfants, la guerre et le fascisme.)
- ✓ papier
- ✓ crayons
- ✓ appareil-photo

### **Marche à suivre :**

1. Examiner les articles de la Convention traitant de la protection et discuter avec les élèves du problème de l'intimidation et de la violence à l'école comme violations des droits.
2. En utilisant le livre de photos, discuter des éléments et des principes du design. Demander aux élèves de déterminer ce qui rend une photographie convaincante.
3. Les élèves sont divisés en petits groupes et conçoivent sur papier la façon dont ils formeront le tableau afin d'illustrer leur argument. Demander aux élèves de dessiner une grille ou une série de carrés et de planifier chaque photo à l'aide de croquis et de mots.
4. Ensuite, ils prennent des photos à l'aide d'un appareil-photo numérique ou d'un appareil-photo intégré au cellulaire.

**Liens/enrichissement :** Les photos peuvent être imprimées et disposées en exposition d'art. Les élèves peuvent préparer des déclarations d'artiste et les placer sur des étiquettes à côté des photos. Il est idéal de tenir cette exposition dans un endroit de l'école ou de la communauté qui suscitera de nombreux commentaires et discussions à l'intention des élèves.

\*Sullivan, R. (2003). *100 Photographs that Changed the World*. New York, New York: Time Inc.

## La vérité dans la publicité

**Sommaire du projet :** Les élèves discutent de leur droit d'être protégés contre les drogues et réfléchissent aux messages médiatiques sur l'utilisation de la drogue. Ensuite, ils produisent des affiches qui représentent plus fidèlement les effets de l'abus de substances.

### Objectifs du programme :

- Explorer, remettre en question, développer et exprimer des idées, en utilisant les compétences, le langage, les techniques et les procédés artistiques.
- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.
- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l'expression de la culture.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.
- Analyser la relation entre l'intention artistique et l'œuvre expressive.

**Toile de fond/contexte :** Les publicitaires font la promotion de l'usage de l'alcool et du tabac en présentant ces substances comme des moyens utilisés par les adultes pour cadrer avec des groupes sociaux et s'amuser. Mais quels sont les véritables effets de leur usage – mauvaise haleine, dents jaunes, maladie? Et si la publicité montrait ce qui arrive vraiment?

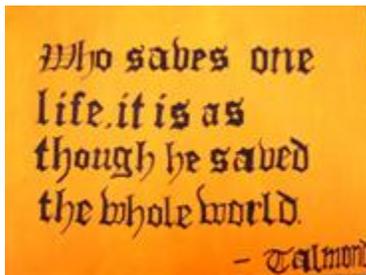
### Matériel :

- ✓ papier
- ✓ crayons
- ✓ carton pour affiche
- ✓ retailles de tissus/papier de couleur
- ✓ peintures/pastels/encres
- ✓ publicités de boissons alcoolisées ou de produits du tabac dans les magazines (les messages de Santé Canada sur les paquets de cigarettes sont utiles pour susciter la discussion)

### **Marche à suivre :**

1. En petits groupes, les élèves font un remue-méninges sur les messages transmis aux enfants par les publicitaires concernant l'usage de l'alcool et du tabac et sur la manière dont ces messages ne respectent pas les droits de l'enfant d'être protégé contre les substances nocives.
2. Ils dressent une liste des conséquences réalistes entraînées par l'usage de substances par des enfants. (Ils peuvent se concentrer sur d'autres substances comme les stéroïdes ou la marijuana.)
3. Ensuite, chaque élève choisit un message qu'il ou elle souhaite transmettre, et fait un croquis d'une publicité sur papier.
4. Les élèves transfèrent le croquis sur le carton pour affiche en utilisant le matériel de leur choix.

## L'Holocauste : pourquoi « plus jamais » sonne creux



**Sommaire du projet :** L'Holocauste de la Seconde Guerre mondiale n'était pas la première ni la dernière violation tragique des droits de la personne. L'enseignement de l'Holocauste ou de tout autre génocide aux élèves est efficace dans le contexte de leurs propres droits tels que décrits dans la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Dans ce projet, les élèves réfléchissent à la manière dont les droits de l'enfant sont violés pendant les guerres, et en particulier lors des génocides. La représentation artistique de cet enjeu est à la discrétion de chaque enseignant(e) et de la classe.

### Objectifs du programme :

- Explorer, remettre en question, développer et exprimer des idées, en utilisant les compétences, le langage, les techniques et les procédés artistiques.
- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.
- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l'expression de la culture.
- Respecter les contributions artistiques des individus et des groupes culturels dans les contextes locaux et mondiaux, et estimer les arts comme témoignage de l'expression et des expériences humaines.
- Examiner la relation entre l'art, la société et l'environnement.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.

**Toile de fond/contexte :** L'importance de respecter les droits de protection de tous les enfants n'est jamais plus évidente que lors de l'Holocauste. Bien que les discussions peuvent être remplies d'émotions et difficiles pour certains élèves, elles leur permettent d'apprendre des leçons importantes et d'acquérir des connaissances. Nous avons étudié des poèmes d'enfants qui vivaient dans un camp appelé Terezin, en Tchécoslovaquie. Nous avons choisi un livre intitulé « *I Never Saw Another Butterfly* » parce qu'il s'agit de poésie écrite durant l'Holocauste par des enfants dont la plupart ont péri sous le régime nazi. Au péril de sa vie, Friedl Dicker-Brandeis, artiste et enseignant, également emprisonné, a donné des cours d'art aux enfants avec du matériel de contrebande. Ma classe a réinterprété l'art et a créé des œuvres pour accompagner les poèmes du livre.

### **Matériel :**

- ✓ livre « *I Never Saw Another Butterfly* »
- ✓ crayons
- ✓ papier
- ✓ fournitures variées pour faire des sculptures

### **Marche à suivre :**

1. En classe, les élèves discutent des poèmes et du contexte dans lequel ils ont été écrits.
2. Ils font un remue-méninges sur la manière dont les droits de protection des enfants sont violés en temps de guerre, et particulièrement lors des génocides.
3. Ils décident comment ils souhaitent interpréter et illustrer leurs apprentissages.

Les œuvres suivantes ont été créées par les élèves de troisième secondaire de l'école secondaire Memorial Composite.



**Inspiré d'une nature morte faite par un enfant**



**Monument en mémoire des enfants morts de l'Holocauste**



Citation d'Anne Frank



Inspiré du poème « *I never saw another butterfly* »



Hommage aux chaussures d'argile à Yad Vashem

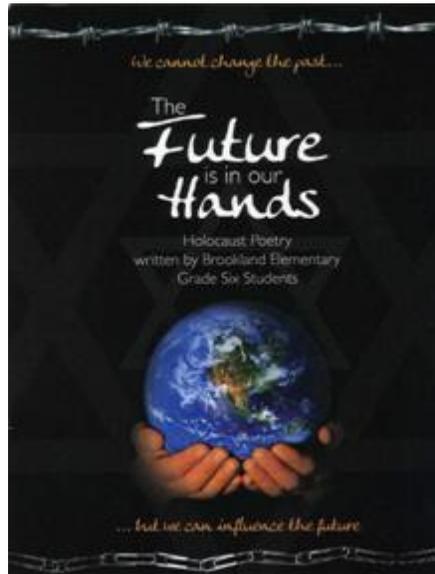


Hommage à Anne Frank



Rose noire de l'Holocauste

## Protégés par la poésie



**Sommaire du projet :** Dans le cadre de ce projet, les élèves en arts plastiques de l'école secondaire Memorial Composite ont illustré un recueil de poèmes composés par des élèves de l'école primaire Brookland, à Sydney, en Nouvelle-Écosse (la classe de sixième année de monsieur Kevin Linden) pour conclure leur cours sur l'Holocauste.

### Objectifs du programme :

- Explorer, remettre en question, développer et exprimer des idées, en utilisant les compétences, le langage, les techniques et les procédés artistiques.
- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.
- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l'expression de la culture.
- Respecter les contributions artistiques des individus et des groupes culturels dans les contextes locaux et mondiaux, et estimer les arts comme témoignage de l'expression et des expériences humaines.
- Examiner la relation entre l'art, la société et l'environnement.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.

**Toile de fond/contexte :** Le fait de réunir des élèves de différents groupes d'âge afin qu'ils collaborent à un projet renforce l'importance d'apprendre et offre à chaque groupe d'âge l'occasion d'être à la fois apprenant(e) et enseignant(e). Dans le cadre de ce projet, les élèves discutent des droits de l'enfant et de leur apprentissage de l'importance de respecter les droits de protection des enfants.

**Matériel :**

- ✓ les poèmes qui seront dans le recueil à illustrer
- ✓ aquarelles
- ✓ pastels
- ✓ encres
- ✓ crayons
- ✓ papier

**Marche à suivre :**

1. Si c'est possible, réunir les élèves des deux groupes d'âge. Si ce n'est pas pratique, la rencontre peut être remplacée par une conversation virtuelle.
2. Les élèves plus jeunes lisent leurs poèmes. Ils expliquent leur signification et comment leurs poèmes reflètent la violation des droits de protection des enfants.
3. Les élèves plus âgés choisissent les poèmes qu'ils souhaitent illustrer (en s'assurant que chaque poème composé par les enfants aura au moins une illustration).
4. Les élèves font des croquis des illustrations et ensuite les finalisent avec le matériel de leur choix.
5. Ils photographient les illustrations avec un appareil numérique et les insèrent aux bons endroits dans le recueil.

Voici des exemples de notre collaboration :



Tyler - Le village



Alysha – L'ange bleu



Amy - Partager le savoir



Tyler - Anxiété



Amy – Murale d'un papillon

## ***Droits de participation***

La Convention tient compte des besoins des enfants de participer activement à leur vie en leur attribuant des droits de participation et d'expression. Ceux-ci comprennent le droit d'exprimer des opinions sur des sujets qui les concernent et le droit que leurs opinions soient prises en considération, le droit à la liberté de conscience, de pensée et de religion, et le droit à la liberté de réunion pacifique. Pour aider les enfants dans l'exercice de ces droits, ils ont également le droit d'avoir accès et de communiquer de l'information. Ces droits ont évidemment des limites. L'opinion des enfants doit être prise en considération selon leur âge et capacité. Les enfants ne sont pas des décideurs. Et, comme pour tous les droits, l'exercice de ces droits est sujet à des limites raisonnables. Par exemple, la liberté d'expression n'est pas infinie, elle doit être restreinte afin de ne pas porter atteinte aux droits et libertés des autres. Les droits de participation sont décrits ci-dessous.

### **Article 12 – Liberté d'expression de l'opinion**

L'enfant a le droit d'exprimer son opinion sur toute question qui le concerne et de voir son opinion dûment prise en considération.

### **Article 13 – Liberté d'information**

L'enfant a le droit de rechercher, de recevoir et de transmettre de l'information par le moyen de son choix.

### **Article 14 – Liberté de pensée, de conscience et de religion**

L'enfant a le droit d'avoir ses propres convictions et de les exprimer librement. L'État s'engage à respecter le droit des parents, ou tuteurs, de guider l'enfant dans l'exercice de ce droit, d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités.

### **Article 15 – Liberté d'association**

L'enfant a droit à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique.

### **Article 17 – Médias et information**

L'État s'engage à s'assurer que l'enfant ait accès à de l'information et à du matériel provenant d'une variété de sources, nationales et internationales.

## Projets

Mur de graffitis.....	Peinture/dessin/calligraphie
Messages aux adultes.....	Affiches
Critique positive ou négative — Critique d’art des stéréotypes véhiculés par les médias.....	Critique d’art
Citations inspirantes — Transformer la sagesse des anciens.....	Peinture
S’exprimer — Laisser sa marque.....	Sculpture
Écran de contrôle en ruban isolant — Le matériel est transparent.....	Sculpture
Mais c’est ce que je pense!.....	Bandes dessinées
La puissance de la plume — Découvrir les messages cachés dans les médias.....	Objet trouvé/collage
Autoportrait.....	Multimédias/objet trouvé
Parler en mon nom.....	Confection de marionnettes

## **Mur de graffitis**

**Sommaire du projet :** Sur une grande feuille de papier fixée au mur, les élèves écrivent ce qu'ils pensent ou ressentent lorsque certaines situations se produisent. Ils discutent de la valeur et des limites de l'expression de soi.

### **Objectifs du programme :**

- Explorer, remettre en question, développer et exprimer des idées, en utilisant les compétences, le langage, les techniques et les procédés artistiques.
- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l'expression de la culture.
- Examiner la relation entre l'art, la société et l'environnement.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.

**Toile de fond/contexte :** L'expression de soi est importante. En utilisant les graffitis, il est important de considérer les droits des autres de ne pas être blessés ou intimidés. Cette activité peut aider les élèves timides à exprimer leurs inquiétudes. Grâce à cette activité, ceux qui souffrent souvent d'un manque d'écoute de la part des adultes ou de leurs pairs auront l'occasion de dire ce qu'ils pensent, sans être interrompus ou faire rire d'eux.

### **Matériel :**

- ✓ grand rouleau de papier
- ✓ crayons de couleur/crayons-feutres

**Marche à suivre :**

1. D'abord, les élèves discutent des limites qui doivent être appliquées aux graffitis et à la liberté d'expression. Ensuite, ils décident des règles qu'ils souhaitent adopter pour leur « mur ».
2. Ils choisissent les sujets qu'ils souhaitent commenter et en dressent une liste (p.ex., la cafétéria, les devoirs, l'intimidation, etc.).
3. Ils divisent la feuille de papier en sections égales au nombre de sujets qu'ils souhaitent commenter.
4. Ils épinglent la feuille de papier au mur de la classe, ou au mur du couloir, si c'est préférable.
5. Ils écrivent leurs commentaires sur la feuille de papier.

**Liens/enrichissement :** Les élèves peuvent décrire (et donner des exemples) les aspects des graffitis considérés comme de l'art et ceux qui sont considérés comme choquants. Comme devoir, ils peuvent prendre des photos de graffitis dans leur quartier et s'en inspirer pour leur description.

## Messages aux adultes



Entre les deux

**Sommaire du projet :** Ce projet offre aux élèves l'occasion d'exprimer leurs inquiétudes de manière artistique aux adultes dans leur vie.

### Objectifs du programme :

- Explorer, remettre en question, développer et exprimer des idées, en utilisant les compétences, le langage, les techniques et les procédés artistiques.
- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l'expression de la culture.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.
- Examiner la relation entre l'art, la société et l'environnement.

**Toile de fond/contexte :** Les enfants, spécialement les adolescents, se plaignent souvent que leurs parents, leurs enseignant(e)s et d'autres adultes de la communauté ne les écoutent pas. Les jeunes ont le droit d'exprimer leurs opinions sur des sujets qui les touchent, mais ils doivent le faire de manière respectueuse et utile. Ce projet peut entamer le dialogue sur les préoccupations des jeunes.

### Matériel :

- ✓ papier brouillon/papier d'art
- ✓ crayon
- ✓ peintures/marqueurs de couleur

## Marche à suivre :

1. Rappeler aux élèves leurs droits de participation et l'importance de les exercer de façon responsable.
2. Diviser la classe en petits groupes. Chaque groupe discute d'un message qu'il croit important de transmettre aux adultes. Les élèves identifient le contexte du message et le public cible. L'exemple ci-dessus vise à faire comprendre aux parents que lorsqu'ils se disputent, leur enfant se sent pris entre les deux. L'exemple ci-dessous s'adresse aux adultes responsables des centres communautaires qui se plaignent que les jeunes flânent, mais leur interdisent l'accès à plusieurs endroits et événements communautaires.
3. Lorsque les élèves ont choisi le message et le public cible, ils décident comment ils veulent le représenter et en font un croquis.
4. Le dessin final peut être effectué par un membre du groupe ou chaque membre du groupe.



Où devrions-nous aller?

## **Critique positive ou négative – Critique d’art des stéréotypes dans les médias**

**Sommaire du projet :** Les élèves analysent des images trouvées dans les magazines, les journaux et l’Internet en utilisant la critique d’art.

### **Objectifs du programme :**

- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l’expression de la culture.
- Respecter les contributions artistiques des individus et des groupes culturels dans les contextes locaux et mondiaux, et estimer les arts comme témoignage de l’expression et des expériences humaines.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.
- Comprendre le rôle des technologies dans la création et la réaction aux œuvres expressives.
- Analyser la relation entre l’intention artistique et l’œuvre expressive.

**Toile de fond/contexte :** Dans le cadre de leurs droits d’expression, les enfants ont le droit d’accès à l’information. Mais il est important qu’ils sachent comment faire preuve d’un esprit critique face à l’information à laquelle ils ont accès. Les jeunes sont bombardés d’une myriade d’images médiatiques, mais ont souvent du mal à décoder les stéréotypes et les préjugés véhiculés par ces images. Les stéréotypes médiatiques peuvent mener à des comportements discriminatoires. Ce projet vise à accroître les compétences de pensée critique des élèves relative à l’image médiatique. Les organismes tels Adbusters ([www.adbusters.org](http://www.adbusters.org)) et Réseau Éducation-Médias ([www.media-awareness.ca/francais](http://www.media-awareness.ca/francais)) fournissent de la documentation utile aux élèves.

### **Matériel :**

- ✓ fiche d’information sur la critique d’art (page suivante)
- ✓ papier et stylo
- ✓ magazines appropriés à l’âge des élèves

### **Marche à suivre :**

1. Rappeler aux élèves que la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant affirme que tous les enfants ont le droit d'accès à l'information, mais que des représentations stéréotypées peuvent mener à des comportements ou des attitudes discriminatoires (p.ex., envers les gens obèses, les personnes homosexuelles, les individus ayant une incapacité ou appartenant à une minorité ethnique).
2. Diviser les élèves en groupes de quatre à six personnes. Remettre une copie de la fiche d'information sur la critique d'art à chaque élève. En donnant plusieurs exemples, passer en revue les questions sur la fiche et expliquer à la classe comment faire une critique d'art. Donner des exemplaires de magazines à chaque groupe. Les élèves choisissent la publicité qui, selon eux, est la plus susceptible de provoquer un comportement discriminatoire.
3. Ensuite, le groupe discute de la publicité choisie en se servant des questions sur la fiche de critique d'art pour se guider. Une personne par groupe rend compte de la discussion.
4. Lorsque chaque groupe a terminé la critique (ou que le temps alloué s'est écoulé), un élève de chaque groupe décrit et montre aux autres la publicité que son groupe a choisi de critiquer. Les élèves expliquent le type de discrimination que la publicité risque de provoquer. Un autre élève peut indiquer au reste de la classe comment le groupe a répondu à chaque question de la fiche.

**Liens/enrichissement :** Les élèves peuvent rédiger une critique d'art plus formelle dans le cadre d'une activité en classe ou d'un devoir. Ils peuvent créer un collage de publicités de magazines pour représenter soit la forme de discrimination discutée dans leur groupe en classe, soit la discrimination en général.

## **Critique d'art : Introduction et formulaire de réponses**

### Première étape : Impression – Quelle est la première chose qui vient à l'esprit?

Souvent la première impression est celle qui dure. Toutefois, au fil du processus de la critique d'art, vous allez développer des connaissances et expériences, et acquérir des compétences qui vous encourageront à être ouverts d'esprit.

### Deuxième étape : Description – Qu'est-ce que je vois?

Pour débiter une critique d'art, vous devez d'abord dresser une liste de tout ce que vous voyez dans l'œuvre. Au cours de cette étape, il faut être objectif et relater seulement les faits. Chaque description doit comprendre la taille de l'œuvre et le matériel utilisé.

### Troisième étape : Analyse – Comme l'œuvre est-elle organisée?

Au cours de la troisième étape, vous rassemblez encore des faits. Néanmoins, vous devez étudier de près les éléments et les principes, et décrire comment chacun d'eux a été utilisé.

### Quatrième étape : Interprétation – Qu'est-ce qui est communiqué?

Au cours de la quatrième étape, vous répondez à deux questions : *Que se passe-t-il? Qu'est-ce que l'artiste essaie de dire?* Vous interprétez (expliquer ou donner la signification de l'œuvre). C'est ici que vous faites des suppositions.

### Cinquième étape : Jugement – Qu'est-ce que je pense de l'œuvre?

Lors de la cinquième étape, vous jugez du succès ou de l'échec de l'œuvre. C'est le moment de donner votre opinion.

Théories de jugement de l'art :

1. *Réalisme* : L'art imite ce que nous voyons dans le monde réel.
2. *Formalisme* : La partie la plus importante d'une œuvre est l'utilisation des principes et des éléments de l'art.
3. *Sentimentalisme* : L'art doit parler aux spectateurs et spectatrices par l'entremise de leurs émotions. Cette théorie affirme que la partie la plus importante d'une œuvre est l'humeur communiquée par l'artiste.

Tiré d' Art Talk. Consulter les ressources.

## Citations inspirantes – Transformer la sagesse des anciens



**Sommaire du projet :** Des mots passionnants peuvent inspirer la création d'œuvres d'art intéressantes. Dans ce projet, des citations conséquentes aux droits de l'enfant créent l'inspiration principale des peintures. Les mots peuvent être présentés de manière créative et faire partie du style de l'œuvre. Plusieurs matériels sont appropriés à ce projet, notamment des peintures sur toiles, de vieux pupitres, ou les murs de l'école (sous réserve de l'approbation de l'école).

### Objectifs du programme :

- Explorer, remettre en question, développer et exprimer des idées, en utilisant les compétences, le langage, les techniques et les procédés artistiques.
- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.

**Toile de fond/contexte :** De courts messages inspirants sont une façon intéressante de communiquer de l'information sur l'importance des droits de l'enfant. De tels messages se trouvent dans les chansons populaires, la poésie, les œuvres d'art et les passages religieux. Pour aider les élèves à comprendre les libertés décrites dans les articles 12 à 14, il leur est utile de différencier les messages inspirants et conséquents avec les droits, et ceux qui provoquent de la haine ou des stéréotypes. Des livres sur la calligraphie et les nœuds celtes peuvent les aider à planifier leur œuvre d'art. Ils peuvent également aller en ligne et trouver des citations qui s'appliquent à ce projet.

**Matériel :**

- ✓ peinture de fond
- ✓ peinture
- ✓ pinceaux
- ✓ stylos de peinture et/ou stylos métalliques
- ✓ toiles (ou d'autres surfaces pour peindre comme des murs ou des pupitres)

**Marche à suivre :**

1. Les élèves trouvent une courte citation inspirante qui est cohérente avec les droits de l'enfant (cet exercice peut être donné en devoir préparatoire).
2. Ils font plusieurs dessins dans lesquels ils expérimentent avec l'emplacement de la citation, la couleur et d'autres éléments de conception qu'ils vont intégrer. Ensuite, ils choisissent leur ébauche préférée.
3. S'ils utilisent une surface sur laquelle une peinture de fond a déjà été appliquée, ils devraient d'abord donner une couche de fond. Si la surface n'a pas reçu de peinture de fond, ils doivent appliquer une peinture de fond et une couche de fond.
4. Les élèves peuvent faire un croquis de la citation au crayon.
5. Ils peignent les mots et tous les détails qu'ils souhaitent ajouter.
6. Lorsque l'œuvre est complètement sèche, ils appliquent du vernis.

**Liens/enrichissement :** Les citations peuvent être affichées dans la classe ou l'école. Ce projet se prête bien à l'utilisation de cartes de vœux ou de t-shirts.

## S'exprimer – Laisser sa marque



**Sommaire du projet :** Les jeunes ont souvent du mal à comprendre que certains endroits interdisent les opinions divergentes. Le fait de se réunir en groupe pour protester contre l'injustice de manière pacifique peut être passible d'une peine sévère dans certains pays. Ce projet donne littéralement un espace aux jeunes afin qu'ils expriment leurs opinions. Il s'agit d'un tableau qui reflète le droit des enfants de s'assembler et le fait que l'apprentissage et l'expression des opinions sont essentiels à une société juste.

### Objectifs du programme :

- Explorer, remettre en question, développer et exprimer des idées, en utilisant les compétences, le langage, les techniques et les procédés artistiques.
- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.
- Comprendre le rôle des technologies dans la création et la réaction aux œuvres expressives.

**Toile de fond/contexte :** Les élèves doivent d'abord définir les termes « Liberté d'association » et « Réunion pacifique » pour effectuer cet exercice. De nombreux jeunes canadiens sont atterrés de réaliser que les pensées, les mots et la résistance pacifique aux violations des droits de la personne sont considérés si dangereux par certains régimes qu'ils sont interdits. Il existe de nombreux exemples historiques et récents de protestation non violente (le mouvement hippy américain qui a protesté contre la guerre au Vietnam, la place Tiananmen, etc.). Lorsque les élèves auront exploré cette notion en profondeur, ils auront les renseignements nécessaires pour commencer.

**Matériel :**

- ✓ peinture de tableau
- ✓ panneaux de bois
- ✓ peinture de fond
- ✓ pinceaux
- ✓ peinture
- ✓ vernis

**Marche à suivre :**

1. Lorsque les élèves sont familiers avec l'article 15, les réunir en large groupe pour une discussion en classe.
2. Après la discussion, les élèves forment leur propre groupe (de quatre à six élèves) et choisissent un thème qui a émergé de la discussion en classe.
3. Ils doivent arriver à un consensus sur le thème et faire un croquis du modèle pour l'œuvre. Ils peuvent travailler en groupe sur le modèle, ou bien collaborer et assembler les éléments des idées de chacun, ou encore choisir le croquis qui présente la vision la plus claire pour l'ensemble du groupe.
4. Ils découpent les panneaux de bois et y appliquent la peinture de fond. (En découpant, il faut garder le poids du bois à l'esprit, car il sera accroché au mur).
5. Les élèves peignent la section intérieure du bois avec de la peinture de tableau et créent une bordure qui reflète le thème choisi par le groupe.
6. Ils appliquent la couche de base, peignent, et dessinent et repeignent la bordure.

**Liens/enrichissement :** Les élèves peuvent peindre leur œuvre directement sur le mur. Les enseignant(e)s peuvent utiliser le mur pour susciter les commentaires des élèves et fournir des craies afin qu'ils écrivent quotidiennement des mots qui reflètent leur opinion du moment. Il est également possible d'utiliser de la peinture magnétique et d'en faire un babillard avec des coupures de journaux et des articles traitant des droits de la personne. Le mur peut être fait d'un panneau de liège et des notes adhésives peuvent être fournies. Peu importe le matériel, il devrait être placé à un endroit à grande circulation pour encourager son utilisation maximale.

## L'écran de contrôle en ruban isolant – Le matériel est transparent



**Sommaire du projet :** Les adolescents passent beaucoup de temps devant leur écran de télé ou d'ordinateur. Pourtant, de nombreuses personnes dans le monde n'ont pas accès à la diversité de l'information en raison de la censure exercée par l'État. Que ce soit sous forme de censure de livres, d'interdiction de la musique, de boycott de films ou de censure sur Internet, la liberté d'apprendre, d'avoir une pensée critique et de décider par soi-même n'est pas accordée à tous.

### Objectifs du programme :

- Explorer, remettre en question, développer et exprimer des idées, en utilisant les compétences, le langage, les techniques et les procédés artistiques.
- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.
- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l'expression de la culture.
- Examiner la relation entre l'art, la société et l'environnement.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.
- Comprendre le rôle des technologies dans la création et la réaction aux œuvres expressives.

**Toile de fond/contexte :** Les groupes comme le Réseau Éducation-Médias ([www.media-awareness.ca/francais](http://www.media-awareness.ca/francais)) et Adbusters ([www.adbusters.org](http://www.adbusters.org)) sont de bonnes ressources pédagogiques pour effectuer des recherches contextuelles. Les élèves apprendront que l'accès à l'information peut être restreint. Par exemple, en Amérique du Nord, l'information est souvent filtrée par les publicitaires, les gestionnaires, et les conseillers en communications. Quelles en sont les implications sur les droits de l'enfant à l'accès à l'information?

**Matériel :**

- ✓ ruban adhésif transparent
- ✓ écran de contrôle
- ✓ papier
- ✓ ciseaux
- ✓ marqueurs

**Marche à suivre :**

1. Placer les élèves en groupes de quatre à six afin qu'ils fassent une recherche et discutent de leur apprentissage sur la liberté d'information.
2. Les élèves débranchent l'écran et l'emballent dans du ruban adhésif.
3. Ils enroulent la première couche avec la bande adhésive à l'extérieur et les couches suivantes avec la bande adhésive à l'intérieur.
4. Lorsqu'une quantité suffisante de ruban a été appliquée afin de préserver l'intégrité structurelle de l'écran, les élèves font une fente dans le ruban et retirent l'écran avec précaution.
5. Ils réparent la fente à l'aide de ruban adhésif.
6. Ils peuvent concevoir un écran de veille qui décrit les droits de l'enfant comme dans l'article 17, et le fixent avec du ruban adhésif.

**Liens/enrichissement :** Les élèves peuvent créer une affiche qui dépeint différentes façons d'avoir accès à l'information. Ils peuvent également concevoir et produire une affiche de propagande reflétant le refus d'accès à l'information.

## **Mais, c'est ce que je pense!**

**Sommaire du projet :** Les élèves discutent de la façon dont le droit d'un individu à la liberté d'expression peut entrer en conflit avec le droit d'un autre individu d'être traité avec dignité et respect. Ils terminent une bande dessinée des droits en conflit.

### **Objectifs du programme :**

- Explorer, remettre en question, développer et exprimer des idées, en utilisant les compétences, le langage, les techniques et les procédés artistiques.
- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l'expression de la culture.
- Examiner la relation entre l'art, la société et l'environnement.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.

**Toile de fond/contexte :** Il arrive que les droits entrent en conflit. Par exemple, un(e) élève peut penser qu'il ou elle exerce son droit à la liberté d'expression en faisant des commentaires racistes sur un(e) autre élève. Toutefois, un tel comportement crée une situation conflictuelle pour l'autre élève qui a droit à la protection contre la discrimination.

### **Matériel :**

- ✓ copies de la bande dessinée des droits en conflit (page suivante)
- ✓ crayons/encres

### **Marche à suivre :**

1. Expliquer à la classe qu'il arrive que les droits d'une personne entrent en conflit avec ceux d'une autre. Demander aux élèves de penser aux critères qu'ils utiliseraient pour résoudre le conflit (p. ex., les intérêts fondamentaux de chaque individu).
2. Demander aux élèves de former des groupes de quatre et remettre à chaque groupe une copie de la bande dessinée. Les élèves prennent quelques minutes pour étudier la situation décrite dans la bande dessinée. Ensuite, ils travaillent ensemble pour compléter la bande dessinée en illustrant la solution qu'ils jugent la meilleure.
3. Afficher les bandes dessinées terminées dans la pièce en donnant le temps à chaque élève de les voir.

**Liens/enrichissement :** Tenir une discussion de classe sur les résultats obtenus en se concentrant sur la nécessité de limiter la liberté d'expression lorsqu'il est question de messages haineux, spécialement les messages discriminatoires envers un groupe.

## **Cartoon**

### **First square:**

Patrick! Où vas-tu? Tu vas être en retard pour...

Le directeur m'a renvoyé à la maison.

Hein? Pourquoi il a fait ça?

Il a dit que mon t-shirt n'était pas « approprié »...

TUER les POLICIERS

### **Second square :**

Eh bien... c'est un t-shirt stupide de toute façon. C'est juste.

Ah oui, c'est juste, Caroline? Pourtant, ils n'ont rien dit sur TA façon de t'habiller, mademoiselle boucle de nez, manteau de cuir et cheveux teints!

Hé!

## **La puissance de la plume – Découvrir les messages cachés dans les médias**

**Sommaire du projet :** Les élèves réorganisent les manchettes et les images des médias pour en faire des affiches informatives sur la Convention de l'ONU. Ce projet rend la lecture amusante. Les élèves échangeront de l'information et travailleront en collaboration à leurs tâches. En apportant quelques changements à l'ordre des mots ou des photos et en modifiant le titre de l'article, on peut raconter une tout autre histoire.

### **Objectifs du programme :**

- Explorer, remettre en question, développer et exprimer des idées, en utilisant les compétences, le langage, les techniques et les procédés artistiques.
- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.
- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l'expression de la culture.
- Respecter les contributions artistiques des individus et des groupes culturels dans les contextes locaux et mondiaux, et estimer les arts comme témoignage de l'expression et des expériences humaines.
- Examiner la relation entre l'art, la société et l'environnement.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.
- Comprendre le rôle des technologies dans la création et la réaction aux œuvres expressives.
- Analyser la relation entre l'intention artistique et l'œuvre expressive.

**Toile de fond/contexte :** Le contexte dans lequel le matériel est présenté produit des interprétations intéressantes. Cet exercice souligne la façon dont certains messages et intentions sont manipulés. Les élèves prennent la presse en charge et racontent les véritables histoires des enfants dans ce monde, et non pas les manipulations qu'ils ont l'habitude de voir.

### **Matériel :**

- ✓ journaux
- ✓ magazines
- ✓ ciseaux
- ✓ colle
- ✓ peinture
- ✓ marqueurs
- ✓ carton pour affiche
- ✓ grand papier à dessin

### **Marche à suivre :**

1. Les élèves lisent la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et choisissent un article sur lequel ils souhaitent lancer une campagne d'éducation.
2. Ils consultent les journaux, les magazines et l'Internet à la recherche de textes et d'images qui peuvent être adaptés au thème choisi. Ils classent les coupures par thèmes (ils peuvent modifier l'ordre).
3. Ils collent le texte sur le papier ou le carton pour affiche et modifient l'ordre des titres pour qu'ils reflètent la nouvelle image. Encourager les élèves à faire une mise en page créative. Plutôt que de placer les éléments en rangées, ils peuvent faire en sorte que les spectateurs suivent le texte autour de la page. Ils ajoutent plus de texte à la main lorsque c'est nécessaire, et ajoutent des images, si désiré.
4. L'ajout de peinture ou d'autres ornements peut donner plus d'impact à l'œuvre.

## Autoportrait



Lisa MacLeod

**Sommaire du projet :** Cette leçon explore le développement et l'expression de l'identité de l'élève. Elle reflète le droit de l'enfant à l'expression de soi.

### Objectifs du programme :

- Explorer, remettre en question, développer et exprimer des idées, en utilisant les compétences, le langage, les techniques et les procédés artistiques.
- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l'expression de la culture.
- Examiner la relation entre l'art, la société et l'environnement.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.

**Toile de fond/contexte :** Le fait d'être libre d'exprimer son opinion sur des sujets qui touchent l'enfant peut être vide de sens en l'absence d'un sentiment d'identité. Comment l'enfant se perçoit-il(elle). Qu'est-ce qui est important pour lui(elle)? De quelle façon tous les enfants sont-ils uniques et égaux? Ces questions sont explorées dans ce projet.

### Matériel :

- ✓ rebuts
- ✓ matières recyclables
- ✓ colle/clous/agrafes
- ✓ toile/carton

### **Marche à suivre :**

1. Les élèves conservent un fichier ou une boîte d'articles qu'ils ont utilisés pendant un mois. Ils doivent choisir des objets (emballages, vêtements, photos, etc.) qu'ils mettent normalement dans le bac de recyclage.
2. À la fin du mois, ils amènent tous les objets qu'ils ont conservés et les disposent sur une table.
3. Ils sélectionnent les articles qui reflètent des aspects de leur identité et sur lesquels ils souhaitent se concentrer (p.ex., nourriture, sports, intérêts, émotions).
4. Ils composent un autoportrait à l'aide de ces articles. Les objets peuvent être agrafés, collés, cloués ou fixés à l'aide de ruban adhésif. Les élèves ne sont pas obligés de faire un portrait réaliste d'eux-mêmes. Le portrait peut être abstrait comme dans l'exemple ci-dessus.
5. Une déclaration de l'artiste doit accompagner ce projet. Les élèves examinent ce qui rend chacun d'eux spécial et quels sont leurs points communs.

## Parler en mon nom

**Sommaire du projet :** Les élèves confectionnent des marionnettes qui défendent les droits de l'enfant. La confection de marionnettes peut prendre différentes formes : chaussettes, carton, mousse ou plâtre/argile. Les méthodes utilisées varieront selon le matériel à disposition et les niveaux de compétences en fonction du groupe d'âge des élèves.

### Objectifs du programme :

- Explorer, remettre en question, développer et exprimer des idées, en utilisant les compétences, le langage, les techniques et les procédés artistiques.
- Créer et/ou présenter, seul et en groupe, des œuvres artistiques expressives pour un ensemble de publics et d'objectifs.
- Démontrer une conscience critique et une appréciation du rôle des arts dans la création et l'expression de la culture.
- Respecter les contributions artistiques des individus et des groupes culturels dans les contextes locaux et mondiaux, et estimer les arts comme témoignage de l'expression et des expériences humaines.
- Examiner la relation entre l'art, la société et l'environnement.
- Faire preuve de pensée critique et utiliser des stratégies de résolution de problèmes afin de refléter et de réagir à son œuvre expressive et à celle des autres.
- Comprendre le rôle des technologies dans la création et la réaction aux œuvres expressives.
- Analyser la relation entre l'intention artistique et l'œuvre expressive.

**Toile de fond/contexte :** Les enfants et les adolescents ont parfois du mal à communiquer leurs émotions ou à défendre les droits des autres enfants. La confection d'une marionnette qui parlera au nom des élèves est un moyen d'expression moins intimidant.

**Matériel :** (les instructions ci-dessous s'appliquent à la confection d'une marionnette en mousse)

- ✓ ciseaux ou couteaux
- ✓ peinture
- ✓ mousse (la sorte utilisée pour le rembourrage et pouvant être gravée)
- ✓ chaussettes
- ✓ carton
- ✓ pâte à modeler
- ✓ retailles de tissus
- ✓ accessoires de poupée

**Marche à suivre :**

1. Les élèves décident quel type de personnage ils souhaitent avoir comme représentant(e) des droits de l'enfant et font quelques croquis préliminaires.
2. À l'aide des ciseaux ou d'un couteau, ils gravent les traits du visage de la marionnette dans la mousse.
3. Ensuite, ils peignent la marionnette et la décorent avec des yeux ou d'autres accessoires de poupée.
4. Ils peuvent confectionner un corps en tissu et l'ajouter à la marionnette.

**Liens/enrichissement :** Les élèves peuvent construire un théâtre de marionnettes et tenir des séances d'information sur les droits de l'enfant pour les plus jeunes élèves de l'école.

## *Activités de conclusion*

Les élèves aiment passer en revue les réalisations qu'ils ont accomplies au cours de l'année et présenter leurs œuvres. Nous suggérons les activités suivantes :

Tenir une exposition d'art dans un centre commercial local.

Tenir une soirée artistique à l'école pour la communauté locale – présenter les œuvres des élèves et inciter les élèves à discuter des liens avec les droits de l'enfant.

Demander aux élèves de produire un album ou une vidéo de leurs œuvres.

Fournir des copies d'affiches à des organismes pertinents dans la communauté – p.ex., centres de ressources familiales et centres de santé.

Organiser une installation artistique dans la vitrine d'un magasin local.



**Philip Riteman, un survivant de l'Holocauste, reçoit une œuvre d'art créée par une élève.**



**avant...**



**et après notre installation artistique**

**Après la construction, centre-ville de North Sydney, Cap-Breton**

## **Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU**

### Résumé non officiel des articles

---

AVANT-PROPOS : Le texte qui suit est un résumé du contenu des 54 articles figurant dans la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU. Il a une valeur de guide pour les personnes qui souhaiteraient étudier ou retrouver certains passages du texte officiel ou qui chercheraient à obtenir une idée générale du contenu de la Convention de l'ONU sans avoir à lire chacun des articles dans sa forme originale. Le résumé comporte, par le fait même, de nombreuses omissions, et les formulations utilisées diffèrent de celles de la version française officielle. Par conséquent, il ne doit pas être considéré comme une version abrégée officielle de la Convention. Le texte est la version française d'une adaptation autorisée de publications rédigées par Defense for Children International – USA.

---

#### **Article 1 – Définition de l'enfant**

Un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de 18 ans, à moins que la loi nationale n'accorde la majorité plus tôt.

#### **Article 2 – Protection contre la discrimination**

Les droits qui sont énoncés dans la Convention concernent tous les enfants sans exception. L'État s'engage à protéger l'enfant contre toute forme de discrimination ou de sanction motivées par la situation juridique, les activités ou les convictions de sa famille.

#### **Article 3 – Intérêt supérieur de l'enfant**

L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les décisions judiciaires ou administratives qui concernent un enfant. L'État s'engage à établir des normes institutionnelles afin d'assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être.

#### **Article 4 – Mise en œuvre des droits**

L'État s'engage à mettre en œuvre les droits énumérés dans la Convention.

#### **Article 5 – Respect de la responsabilité des parents**

L'État s'engage à respecter le droit des parents, ou tuteurs, de donner à l'enfant, d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités, l'orientation et les conseils appropriés à l'exercice des droits qui lui sont reconnus par la Convention.

#### **Article 6 – Survie et développement**

L'enfant a droit à la vie; l'État a la responsabilité d'assurer la survie et le développement optimal de l'enfant.

**Article 7 – Nom et nationalité**

L'enfant a le droit de recevoir un nom et d'acquérir une nationalité. Il a également le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.

**Article 8 – Préservation de l'identité**

L'enfant a le droit de préserver ou de rétablir son identité (nom, nationalité et relations familiales).

**Article 9 – Soins parentaux et non-séparation d'avec les parents**

L'enfant a le droit de vivre avec ses parents, à moins que ce ne soit jugé contraire à son intérêt supérieur, et il a le droit d'entretenir des relations avec ses deux parents. L'État doit fournir des renseignements sur demande lorsque la séparation d'avec les parents est le résultat de mesures qu'il a prises.

**Article 10 – Réunification familiale**

L'enfant a le droit de quitter tout pays et d'entrer dans tout autre pays à des fins de réunification familiale ou pour exercer son droit de demeurer en relation avec ses deux parents.

**Article 11 – Déplacements et non-retours illicites**

L'État s'engage à prendre des mesures pour lutter contre les déplacements et les non-retours illicites d'enfants à l'étranger.

**Article 12 – Liberté d'expression de l'opinion**

L'enfant a le droit d'exprimer son opinion sur toute question qui le concerne et de voir son opinion dûment prise en considération.

**Article 13 – Liberté d'information**

L'enfant a le droit de rechercher, de recevoir et de transmettre de l'information par le moyen de son choix.

**Article 14 – Liberté de pensée, de conscience et de religion**

L'enfant a le droit d'avoir ses propres convictions et de les exprimer librement. L'État s'engage à respecter le droit des parents, ou tuteurs, de guider l'enfant dans l'exercice de ce droit, d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités.

**Article 15 – Liberté d'association**

L'enfant a droit à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique.

**Article 16 – Protection de la vie privée**

L'enfant est protégé par la loi contre les immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance et contre les atteintes à son honneur ou à sa réputation.

**Article 17 – Médias et information**

L'État s'engage à s'assurer que l'enfant ait accès à de l'information et à du matériel provenant d'une variété de sources, nationales et internationales.

**Article 18 – Responsabilité des parents**

L'État reconnaît le principe selon lequel les deux parents ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant; l'État s'engage à assister les parents, ou tuteurs, dans l'exercice de cette responsabilité et à s'assurer que des services de garde de qualité soient offerts aux parents qui travaillent et qui y sont admissibles.

**Article 19 – Violence et négligence**

L'État s'engage à protéger l'enfant contre toute forme de violence ou d'atteinte physique ou psychologique, de négligence et d'exploitation de la part de ses parents ou d'autres personnes et à mettre en place des programmes de prévention et de traitement à cette fin.

**Article 20 – Enfants sans famille**

L'enfant privé de son milieu familial a droit à une protection et à une aide spéciales; l'État doit veiller à ce que l'enfant privé de son milieu familial bénéficie d'une protection de remplacement, qui peut avoir la forme du placement dans une famille, de la kafalah de droit islamique, de l'adoption ou du placement dans un établissement pour enfants.

**Article 21 – Adoption**

L'État s'engage à réglementer la procédure d'adoption (y compris l'adoption à l'étranger), dans les pays où l'adoption est autorisée.

**Article 22 – Enfants réfugiés**

L'État s'engage à assurer une protection et une aide spéciales à l'enfant réfugié, ou qui cherche à obtenir le statut de réfugié, et à collaborer avec les organisations compétentes ayant pour mandat de protéger et d'aider les enfants qui se trouvent dans une telle situation, notamment en les assistant dans la recherche de membres de leur famille.

**Article 23 – Enfants handicapés**

L'enfant handicapé a le droit de bénéficier de soins spéciaux et d'une formation favorisant le développement de son autonomie ainsi que sa participation pleine et active dans la société. L'État encourage la coopération internationale en matière d'échange et de diffusion d'information sur les soins de santé préventifs, le traitement des enfants handicapés et les méthodes de rééducation.

**Article 24 – Soins de santé**

L'enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux. L'État s'engage à prendre des mesures pour réduire la mortalité parmi les nourrissons et les enfants, à lutter contre la maladie et la malnutrition, à assurer des soins médicaux aux femmes enceintes, à garantir l'accès à l'information sur la santé, notamment sur les avantages de l'allaitement au sein, à mettre en place des soins de santé préventifs, à abolir les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des enfants et à favoriser la coopération internationale afin d'assurer la pleine réalisation de ce droit.

**Article 25 – Examen périodique du placement**

L'enfant qui a été placé par l'État pour recevoir des soins, une protection ou un traitement a droit à un examen périodique de son placement et de toutes les circonstances relatives à ce placement.

**Article 26 – Sécurité sociale**

L'enfant a le droit de bénéficier de la sécurité sociale, y compris l'assurance sociale, s'il y a lieu.

**Article 27 – Niveau de vie**

L'enfant a droit à un niveau de vie suffisant; l'État s'engage à aider les parents qui ne sont pas en mesure d'assumer cette responsabilité et à prendre les mesures appropriées en vue d'assurer le recouvrement de la pension alimentaire de l'enfant auprès des personnes ayant une responsabilité financière à son égard, que ce soit sur son territoire ou à l'étranger.

**Article 28 – Éducation**

L'enfant a droit à l'éducation. L'État s'engage à assurer un enseignement primaire obligatoire et gratuit ainsi que l'égalité des chances d'accès à l'enseignement secondaire et supérieur, et à veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée dans le respect de la dignité de l'enfant en tant qu'être humain.

**Article 29 – Objectifs de l'éducation**

L'État reconnaît que l'éducation doit favoriser le plein épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement optimal de ses dons, préparer l'enfant à une vie adulte active et lui inculquer le respect de ses parents, des droits fondamentaux de la personne, de l'environnement, des valeurs culturelles et nationales de son pays et de celles des autres civilisations.

**Article 30 – Enfants issus de minorités**

L'enfant appartenant à une communauté minoritaire ou à une population autochtone a le droit de jouir de sa propre culture, de pratiquer sa propre religion et d'employer sa propre langue.

**Article 31 – Repos et loisirs**

L'enfant a droit au repos, aux loisirs et au jeu et il a le droit de participer à des activités culturelles et artistiques.

**Article 32 – Travail des enfants**

L'enfant a le droit d'être protégé contre l'exploitation économique et contre tout travail susceptible de compromettre sa santé, son éducation et son développement. L'État s'engage à fixer un âge minimal d'admission à l'emploi, à réglementer les conditions d'emploi et à prévoir des sanctions appropriées pour assurer l'application effective de la présente disposition.

**Article 33 – Drogue**

L'État s'engage à protéger l'enfant contre la consommation de stupéfiants et de substances psychotropes illicites et à empêcher qu'il soit utilisé dans la production et le trafic de ces substances.

**Article 34 – Exploitation sexuelle**

L'État s'engage à protéger l'enfant contre l'exploitation sexuelle et la violence sexuelle, notamment contre la prostitution et la participation à toute production pornographique.

**Article 35 – Vente et trafic**

L'État s'engage à empêcher la vente, le trafic et l'enlèvement d'enfants.

**Article 36 – Autres formes d'exploitation**

L'État s'engage à protéger l'enfant contre toutes les autres formes d'exploitation.

**Article 37 – Torture, peine capitale et privation de liberté**

L'État s'engage à protéger l'enfant contre la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, à s'assurer que ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie ne soient prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de 18 ans et que nul enfant ne soit privé de liberté de façon illégale ou arbitraire. Tout enfant privé de liberté a le droit d'être traité avec humanité et respect, d'être séparé des détenus adultes, de demeurer en relation avec les membres de sa famille et d'avoir rapidement accès à l'assistance juridique.

**Article 38 – Conflits armés**

L'État s'engage à respecter le droit humanitaire international, à s'assurer que tout enfant touché par un conflit armé bénéficie d'une protection et de soins, à veiller à ce qu'aucun enfant de moins de 15 ans ne participe directement aux hostilités et à s'abstenir d'enrôler tout enfant de moins de 15 ans.

**Article 39 – Soins de réadaptation**

L'État s'engage à faciliter la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion sociale de l'enfant victime de violence, d'abandon ou de négligence, d'exploitation, de torture ou d'un conflit armé.

#### **Article 40 – Justice pour mineurs**

L'enfant accusé d'avoir enfreint la loi a le droit d'être traité avec dignité. L'État s'engage à veiller à ce que nul enfant ne soit accusé d'infraction à la loi en raison d'actions ou d'omissions qui n'étaient pas interdites par le droit national ou international au moment où elles ont été commises; l'État s'engage à s'assurer que l'enfant soit informé rapidement des accusations portées contre lui, qu'il soit présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité soit établie dans le cadre d'un procès équitable, tenu dans les plus brefs délais, qu'il bénéficie d'une assistance juridique et qu'il ne soit pas contraint de témoigner ou de s'avouer coupable; l'État s'engage à offrir des solutions de remplacement à la garde en institution.

#### **Article 41 – Suprématie des dispositions les plus propices**

Aucune des dispositions de la Convention ne porte atteinte aux dispositions plus propices à la réalisation des droits de l'enfant qui peuvent figurer dans la législation d'un État partie ou dans le droit international en vigueur.

#### **Article 42 – Diffusion du texte de la Convention**

L'État s'engage à faire largement connaître les droits énumérés dans la Convention, tant aux adultes qu'aux enfants.

#### **Article 43 – Comité des droits de l'enfant**

Un Comité des droits de l'enfant est élu afin d'examiner les progrès accomplis par les États parties dans l'exécution des obligations qu'ils ont contractées en adhérant à la Convention et d'établir des règles de procédure.

#### **Article 44 – Rapports des États parties**

Les États parties s'engagent à soumettre au Comité des rapports sur les mesures qu'ils auront adoptées pour donner effet aux droits reconnus dans la Convention et sur les progrès réalisés dans la jouissance de ces droits ainsi qu'à assurer à leurs rapports une large diffusion dans leur pays.

#### **Article 45 – Application**

Les institutions spécialisées et l'UNICEF ont le droit d'être représentés aux réunions du Comité. Le Comité peut inviter tout organisme compétent à donner son avis d'expert et demander au Secrétaire général de procéder à des études ou de formuler des recommandations.

#### **Article 46 – Signature**

La Convention est ouverte à la signature de tous les États.

#### **Article 47 – Ratification**

La Convention est sujette à ratification.

#### **Article 48 – Adhésion**

La Convention restera ouverte à l'adhésion de tout État.

**Article 49 – Entrée en vigueur**

La Convention entrera en vigueur le trentième jour qui suivra la date du dépôt auprès du Secrétaire général de l'ONU du vingtième instrument de ratification ou d'adhésion.

**Article 50 – Amendements**

Tout amendement à la Convention, approuvé par l'Assemblée générale de l'ONU et accepté par une majorité des deux tiers des États parties, a force obligatoire pour les États parties qui l'ont accepté.

**Article 51 – Réserves**

Les États parties peuvent présenter des réserves, à condition qu'elles ne soient pas incompatibles avec l'objet et le but de la Convention.

**Article 52 – Dénonciation**

Tout État partie peut dénoncer la Convention; la dénonciation prend effet un an après la date à laquelle elle a été reçue.

**Article 53 – Dépositaire**

Le Secrétaire général de l'ONU est désigné comme dépositaire de la Convention.

**Article 54 – Textes faisant foi**

Les versions officielles de la Convention en arabe, en chinois, en anglais, en français, en russe et en espagnol font foi.

---

*Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Résumé non officiel des articles.* Tous droits réservés à l'American Psychological Association. Réimpression autorisée. Également autorisée par Defense for Children International.